



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9574^e séance

Mercredi 13 mars 2024, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Shino	(Japon)
<i>Membres :</i>	Algérie	M. Remaoun
	Chine	M. Jie Lin
	Équateur	M ^{me} Barba Bustos
	États-Unis d'Amérique	M. Pine
	Fédération de Russie	M. Glukhov
	France	M ^{me} Meyer
	Guyana	M ^{me} Hazlewood
	Malte	M. De Bono Sant Cassia
	Mozambique	M. Irachande Gouveia
	République de Corée	M. Dongwoo Kang
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Weld-Blundell
	Sierra Leone	M. Scotland
	Slovénie	M ^{me} Košir
	Suisse	M. Carpenter

Ordre du jour

Consolidation et pérennisation de la paix

Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir

Lettre datée du 1er mars 2024, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2024/210)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 15 h 5.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je rappelle aux orateurs et oratrices qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs déclarations à un maximum de trois minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Le voyant rouge de leur micro se mettra à clignoter au bout de deux minutes et demie pour les inviter à conclure.

Je donne maintenant la parole à la Secrétaire à l'environnement et aux ressources naturelles des Philippines.

M^{me} Yulo-Loyzaga (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous félicitons le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. On imagine difficilement une nation plus qualifiée pour présider ce débat public, en particulier sur un sujet qui exige de réfléchir avec humanisme afin de trouver des solutions parfois incomplètes, mais jamais définitives, car chaque vie perdue est irremplaçable. Dans des situations de vie ou de mort, le seul choix convenable est de protéger la vie et d'éviter des morts.

Les Philippines ont toujours défendu un ordre fondé sur des règles, dans lequel prévalent la raison et la compassion. Notre participation active à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et à d'autres partenariats mondiaux illustre notre dévouement au multilatéralisme et à la primauté du droit international. Nous considérons qu'une collaboration sincère et stratégique est essentielle pour aider les pays touchés par un conflit, pour régler pacifiquement les différends internationaux et pour renforcer la résilience face aux risques en matière de sécurité. Les femmes sont au cœur de cette mission. L'art du rétablissement de la paix commence à la maison et est façonné par les mains des femmes. Les personnes qui travaillent le plus sur quelque chose sont les plus déterminées à le protéger et à le faire fonctionner. Celles qui construisent des familles et subviennent à leurs besoins savent mieux que quiconque ce qui est bon pour elles et ne nuit à personne au sein de la famille. Si l'on pousse le raisonnement plus loin, nous nous trouvons ici sous un même toit, dans le foyer de la famille des nations et des peuples appelé Organisation des Nations Unies. Nous attendons donc avec impatience le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre, ainsi que l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU, en 2025, notamment en ce qui concerne le renforcement et l'actualisation de la panoplie d'outils dont dispose l'Organisation pour prévenir les conflits et leur résurgence, en tenant compte, comme l'a préconisé le Secrétaire général dans le Nouvel Agenda pour la paix, du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et des points de vue des jeunes.

Les Philippines ont toujours défendu la paix et le rétablissement de la paix. Si une guerre éclate, les Philippines peuvent se joindre aux combats, mais moins pour se battre du côté du bien, parfois incertain, que pour protéger des vies innocentes et assurer la sécurité des communautés. Nous avons mené des opérations de maintien de la paix en Afrique, en Haïti et au Moyen-Orient, en faisant toujours preuve d'un courage sans faille et d'un comportement approprié. À la fin de la guerre du Viet Nam, nous avons accueilli toutes celles et tous ceux qui avaient bravé la mer sur de petites embarcations afin de commencer à reconstruire leur vie sur nos côtes. Nous soulignons le rôle clef qu'ont joué les femmes dans les centres de réfugiés, qu'elles géraient fréquemment.

En tant que nation défendant la consolidation et la pérennisation de la paix, nous considérons comme central notre succès dans la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman, dans le sud des Philippines. Le processus qui y a abouti repose sur la compréhension de l'intersectionnalité de la vulnérabilité, la reconnaissance des possibilités de gains partagés qu'offrent les interventions stratégiques, l'intérêt d'institutionnaliser la convergence en faveur de la cohésion sociale et du développement durable et la prise de conscience partagée de la valeur intergénérationnelle de la paix. Les femmes ont largement contribué au succès du processus dans cette région. Elles ont été négociatrices, chercheuses, éducatrices et organisatrices communautaires. Nous avons bâti ce qui est aujourd'hui la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman après un demi-siècle de combats entre des factions belligérantes et des clans, tous opposés à une démocratie inclusive. La paix est possible et la patience porte ses fruits. C'est la meilleure façon d'avancer en causant le moins de douleurs et de pertes possible. La compassion, en tant que stratégie, jette les bases les plus solides en vue d'une paix durable après un conflit acharné. Il n'y a aucune raison nouvelle de regarder en arrière avec colère. Le processus relatif à la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman, tout en démontrant notre respect des mandats de sécurité distincts et notre attachement à un développement holistique, concourt à la concrétisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Nous espérons collaborer avec la Commission de consolidation de la paix afin de partager nos expériences dans l'établissement de cette région, alors que nous poursuivons notre marche vers une paix durable, qui passe par la prévention des conflits, l'équité et toujours, impérativement, la dignité humaine.

Le rôle du Conseil de sécurité dans l'instauration de la paix est des plus critiques aujourd'hui, au moment où le risque de conflits politiques, culturels et liés aux

ressources est aggravé par la complexité des technologies numériques et les effets des changements climatiques. Le Conseil doit faire avancer les efforts visant à permettre la participation de tous les acteurs aux efforts de maintien et de consolidation de la paix au moyen d'une collaboration entre les missions politiques et de maintien de la paix, les mandats des organismes des Nations Unies et davantage encore. Ces efforts doivent se traduire par des alertes précoces sur les conflits potentiels, des actions préventives concrètes et des plans de transition avant le retrait des opérations de paix. Lorsqu'un pays est en guerre contre lui-même et que les forces en présence ne parviennent pas à trouver la bonne solution, les soldats de la paix des Nations Unies interviennent, si ce n'est pour mettre fin au conflit par une paix durable, du moins pour réduire le nombre de victimes civiles. Leur présence enrayer l'escalade de la violence, et ils en paient souvent le prix. Toutes les balles tirées n'atteignent pas leur cible, mais toutes les balles, sans exception, ont un impact sur les perspectives de paix en attisant la passion du règlement de comptes.

Depuis 1963, les Philippines prennent part aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous souhaitons accroître notre participation en envoyant davantage de soldats de la paix professionnels sur le terrain, en particulier des femmes hautement qualifiées qui n'ont rien à prouver et qui ont beaucoup de compassion à partager. Tel est notre engagement en faveur d'une paix inclusive, intergénérationnelle et durable. En tant que partenaires, pionnières et artisanes de la paix, les Philippines sont disposées à partager leurs expériences et connaissances avec le Conseil de sécurité, afin de montrer l'exemple d'une approche ciblée et efficace pour relever les défis en matière de paix et de sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Ukraine.

M^{me} Borovets (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine apprécie vivement l'initiative de la présidence japonaise du Conseil de sécurité d'organiser cet important débat public. L'Ukraine félicite le Secrétaire général António Guterres du Nouvel Agenda pour la paix visionnaire qui est le sien. L'accent placé dans l'Agenda sur la prévention des conflits, le développement durable et la modernisation des opérations de maintien de la paix ouvre la voie à des stratégies innovantes. L'importance accordée à la confiance, la solidarité et la nécessité d'une réforme urgente dans le cadre de l'ONU correspond aux aspirations de l'Ukraine à une paix globale, juste et durable, en Ukraine et dans le monde entier. Nous sommes déterminés à nous saisir du Nouvel Agenda pour la paix et nous espérons qu'il débouchera sur des mesures concrètes.

En ce moment même, une guerre d'agression brutale se déroule dans mon pays. Les conséquences de cette guerre sont dévastatrices, et les femmes et les jeunes sont les plus vulnérables. Plus d'un million d'Ukrainiennes et d'Ukrainiens de moins de 18 ans sont déplacés à l'intérieur du pays et 2 millions de jeunes ont été contraints de se réfugier à l'étranger. En outre, 90 % des plus de 8 millions d'Ukrainiens qui ont temporairement quitté l'Ukraine sont des femmes et des enfants. Cette guerre a entraîné une nouvelle détérioration de l'état de santé mentale des enfants, ainsi que de leurs résultats scolaires. Selon l'UNICEF, les effets négatifs incluent une perte d'apprentissage de deux ans en lecture et d'un an en mathématiques. Le système éducatif dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie a été délibérément détruit par l'occupant et remplacé par des programmes scolaires russes, sans parler du lavage de cerveau et de la militarisation des jeunes. En dépit de toutes les difficultés, les femmes et les jeunes ukrainiens ont fait preuve d'une résilience remarquable. La participation des jeunes aux interventions d'urgence a doublé, passant de 20 à 42 %. Plus de 60 000 femmes servent dans les forces armées ukrainiennes, tandis que d'autres se spécialisent dans de nouvelles professions, ouvrent des entreprises en pleine guerre et jouent un rôle de premier plan dans tous les secteurs. L'Ukraine s'efforce de garantir que les femmes et les jeunes participent activement et sont associés à la construction de leur avenir et contribuent aux efforts de relèvement.

L'exemple de l'Ukraine montre clairement que, dans un monde où les conflits se multiplient, nos outils actuels de prévention des conflits sont inadaptés. Alors qu'une écrasante majorité d'États Membres sont attachés à la paix, certains alimentent les guerres et bafouent ouvertement le droit international. Je tiens à rappeler une évidence : nous ne pouvons prévenir efficacement aucun conflit sans mettre d'abord fin aux conflits existants. Si les mécanismes de prévention des conflits fonctionnaient réellement, la Russie n'aurait pas osé envahir mon pays. Mais nous pouvons, et nous devons, ajouter davantage d'outils à notre panoplie de prévention des conflits. Ces outils doivent être suffisamment aiguisés pour décourager toute agression et tout recours à la force dans les relations entre États, sauf en cas de légitime défense, comme l'énonce clairement la Charte des Nations Unies.

Je ne citerai que quelques-uns de ces outils : l'isolement, et non l'apaisement ; l'exclusion, et non des options permettant de sauver la face ; la pression économique, et non le statu quo commercial ; et l'assistance militaire à ceux qui, en situation de légitime défense, défendent les

principes inscrits dans la Charte, la démocratie et le droit international. C'est exactement ce que propose la formule de paix du Président Zelensky. Ses 10 points se fondent sur le droit international et les principes consacrés par la Charte. L'Ukraine invite toutes les nations responsables à s'associer à la mise en œuvre de cette formule de paix. Nous sommes convaincus que cette approche doit se refléter dans les textes issus du Sommet de l'avenir, en mettant l'accent sur l'action et les résultats concrets. C'est la seule façon d'avancer vers un monde plus sûr et plus pacifique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir » et d'avoir fourni une note de cadrage détaillée (S/2024/210, annexe) afin de guider les débats d'aujourd'hui.

L'édification de sociétés inclusives, pacifiques et résilientes est cruciale pour promouvoir le développement, défendre les droits humains et prévenir les conflits, et les femmes et les jeunes jouent un rôle central dans la réalisation de ces objectifs. L'Arménie réaffirme son engagement à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité, et nous nous efforçons constamment d'intégrer les principes consacrés par ces résolutions dans les politiques, programmes et initiatives nationaux visant à faire progresser l'égalité des genres et la participation des jeunes. L'Arménie soutient les efforts déployés par la Commission de consolidation de la paix pour donner la priorité à l'intégration, dans ses importants travaux, de stratégies en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les femmes et les jeunes disposent d'un potentiel spécifique pour contribuer à la consolidation de la paix et au développement durable. Pourtant, ce sont eux qui sont le plus touchés par les conséquences des conflits armés. Le blocus de la population du Haut-Karabakh, qui a commencé en décembre 2022 et a atteint son paroxysme en septembre 2023 avec l'emploi de la force militaire contre les civils sur place, prouve à quel point le conflit a des effets disproportionnés sur les femmes et les jeunes, en particulier quand ils ont d'autres personnes à charge. Cet exemple flagrant de nettoyage ethnique, prémédité, pensé et perpétré sous le regard de la communauté internationale, a entraîné le déplacement forcé de l'ensemble de la population arménienne de souche de la région, exacerbant les disparités et

les vulnérabilités de ceux et celles qui subissent le plus durement la violence et les privations. Selon un rapport publié par Amnesty International en 2023, l'interruption de la fourniture de biens et services essentiels dans le Haut-Karabakh a principalement touché les familles avec de jeunes enfants, et les femmes et les jeunes sont apparus comme les principales cibles du blocus. Les violations persistantes commises par l'Azerbaïdjan, notamment ses attaques armées et ses incursions violant l'intégrité territoriale de l'Arménie, la diffusion de discours agressifs et la destruction systématique du patrimoine culturel arménien millénaire, ont démontré à maintes reprises son mépris total pour le droit international. Celui-ci se manifeste aussi dans le non-respect des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice entre 2021 et 2023. L'ONU et le Conseil de sécurité n'ont toujours pas reconnu la gravité de ces violations ni mené de réflexion sur l'incapacité à les prévenir.

Les perspectives spécifiques des femmes et des jeunes contribuent à l'élaboration d'une action humanitaire adaptée et de stratégies de développement durable qui donnent la priorité à des améliorations pérennes des moyens de subsistance, de la résilience et de la dignité des populations, en particulier les stratégies qui mettent en œuvre l'approche axée sur la sécurité humaine, et je tiens à saluer l'importante contribution du Japon à cet égard. Par le rôle qu'elles jouent à la tête de leurs communautés et pour les personnes dont elles ont la charge, les femmes sont indispensables pour appuyer la sécurité humaine, grâce à leurs connaissances, leurs réseaux et leurs compétences, particulièrement en période de crise et immédiatement après. De même, il est essentiel que les jeunes, enfants du numérique, soient mis à contribution pour stimuler le progrès et l'innovation, en plus de promouvoir un comportement en ligne responsable et de lutter contre les discours haineux et la désinformation. L'Arménie reconnaît que les efforts de collaboration sont importants pour promouvoir la prévention des conflits et de leur récurrence en construisant des communautés fortes et résilientes, avec la mobilisation de diverses parties prenantes, y compris les femmes et les jeunes des populations touchées.

Il est urgent de renforcer les capacités du système des Nations Unies en matière de prévention et d'évaluer les outils actuellement à sa disposition, mais aussi de mettre en place des mécanismes plus réactifs et plus efficaces afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits, tout en veillant à ce que les auteurs d'atrocités et de violations du droit international humanitaire et des droits humains répondent de leurs actes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Šimonović (Croatie) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public, et je remercie également les intervenantes et intervenants. Ce débat tombe à point nommé, au moment où nous négocions le document final du Sommet de l'avenir, et dans la perspective de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025.

La Croatie s'associe aux déclarations faites au nom de l'Union européenne et de la Commission de consolidation de la paix, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national.

La prévention permet d'économiser de l'argent ; mais surtout, elle sauve des vies. Pourtant, les pays font parfois preuve de réticence en matière de prévention, car ils craignent qu'elle conduise à une ingérence dans leurs affaires intérieures. Une approche plus large de la prévention nécessite donc des procédures claires et prévisibles, offrant des garanties. C'est pourquoi la Commission de consolidation de la paix, qui est fermement ancrée dans les principes de l'appropriation par les pays et du respect de la souveraineté nationale et qui se situe au croisement des trois piliers de l'action de l'ONU, est idéalement placée pour remplir ce rôle. La Commission de consolidation de la paix peut apporter une contribution importante à la prévention structurelle et immédiate. La prévention structurelle peut passer par l'élaboration de stratégies nationales de prévention. La Commission de consolidation de la paix doit être l'espace permettant de présenter ces stratégies, de partager les expériences et les enseignements tirés, mais aussi de mobiliser l'aide financière nécessaire à la mise en œuvre, le cas échéant.

La prévention immédiate peut être mise en œuvre par le biais de missions civiles à empreinte minimale, déployées à l'invitation du pays hôte après une mission de maintien de la paix afin de faciliter une transition en douceur, d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation ou de prévenir le risque d'un conflit violent. Quand ces missions sont dotées des ressources financières nécessaires et menées en étroite collaboration avec le gouvernement concerné, elles permettent de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de renforcer la résilience de la société. Si son mandat est élargi, la Commission de consolidation de la paix pourrait être l'instance chargée de superviser ces missions.

L'inclusion est un autre principe très important dans la prévention des conflits, et dans ce domaine, la Commission de consolidation de la paix dispose à la fois d'une stratégie sur les femmes et la paix et la sécurité et d'une stratégie sur les jeunes et la paix et la sécurité, qui

doivent être considérées comme des documents évolutifs, toujours en cours d'élaboration et de déploiement.

Enfin, le Conseil de sécurité doit coopérer plus étroitement avec la Commission de consolidation de la paix. En plus de lui demander plus souvent son avis, il peut la convier à ses séances d'information sur l'alerte rapide et la perception de la situation, en particulier en ce qui concerne les pays figurant à l'ordre du jour de la Commission.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Mahmoud (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je félicite le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé l'important débat de ce jour.

Notre monde connaît aujourd'hui une nouvelle période de perturbations, caractérisée par des menaces, des défis et des risques à la fois divers et imbriqués. Des zones de conflit nouvelles menacent la paix et le développement au niveau international. C'est pourquoi nous devons assumer nos responsabilités et trouver des solutions pratiques pour établir une paix durable.

Nous insistons sur la nécessité d'accorder une attention accrue à la consolidation de la paix et de fournir un financement durable et adéquat à cette fin, car il s'agit d'une condition *sine qua non* pour que nos efforts conjoints visant à renforcer la résilience face aux défis actuels portent leurs fruits. À cet égard, nous mettons en exergue les points suivants, qui constituent un cadre général pour la promotion de nos mécanismes de travail afin de parvenir à la consolidation de la paix et d'assurer sa pérennité.

Premièrement, la consolidation et la pérennisation de la paix sont les pierres angulaires du développement durable et de la prospérité des peuples. La consolidation de la paix ne consiste pas seulement à mettre un terme aux conflits. Il s'agit également de prévenir les conflits et d'adopter une approche volontariste pour promouvoir des mécanismes de coopération qui s'attaquent aux causes profondes des conflits. Nous soulignons le rôle crucial joué par la diplomatie préventive pour désamorcer les tensions avant qu'elles ne se muent en conflits armés. Dans ce domaine, nous rappelons l'important rapport de l'ancien Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, l'un des partisans de la diplomatie préventive. Dans son rapport intitulé « Agenda pour la paix » (S/24111), M. Boutros-Ghali présentait des recommandations clés pour établir et promouvoir la diplomatie préventive en tant que stratégie

vitale et outil essentiel de prévention des conflits, qui permet aux États et aux institutions de jouer un rôle efficace dans le maintien de la paix internationale et d'apporter un soutien aux sociétés vivant des phases de transition politique ou confrontées à des problèmes de sécurité complexes.

Deuxièmement, l'analyse des risques est essentielle afin de recenser et comprendre les causes profondes des conflits. Il s'agit d'une composante majeure de la prévention des conflits qui vise l'adoption d'une approche globale pour comprendre les raisons fondamentales des conflits et évaluer leurs répercussions. Il importe d'élaborer des stratégies à même d'aboutir à des solutions durables afin d'obtenir de bons résultats et d'assurer un avenir sûr et stable.

Troisièmement, s'attaquer aux causes profondes des conflits suppose une forte mobilisation des États concernés, conformément au principe de l'appropriation nationale. Les institutions nationales doivent définir, planifier et mettre en œuvre leurs priorités. La Commission de consolidation de la paix joue un rôle important en apportant un solide appui aux États Membres. Elle partage la responsabilité de guider et d'appuyer ces États dans leurs efforts pour mettre en œuvre des stratégies de paix globales. Ces efforts peuvent créer des conditions propices au développement durable.

Quatrièmement, il est important de soutenir les efforts déployés par les États pour renforcer leurs institutions et capacités nationales, promouvoir la bonne gouvernance afin de prévenir les conflits et s'attaquer aux causes profondes des conflits tout en tenant compte des priorités nationales, en assurant la sécurité et la stabilité et en parvenant à un développement durable.

Cinquièmement, il est nécessaire de promouvoir la participation de toutes les composantes de la société de manière efficace dans l'évaluation des risques et la prise de décision liée aux mesures préventives. Cela permet de jeter les bases d'un consensus sociétal, de promouvoir la bonne gouvernance, d'instaurer la transparence et la justice et de favoriser la culture du dialogue constructif et de la coexistence pacifique.

Je me réjouis que la séance d'aujourd'hui se tienne en même temps que celle de la Commission de la condition de la femme, ce qui nous permet de réaffirmer ensemble le rôle central des femmes dans la prévention et le règlement des conflits. Il est fondamental d'accroître leur participation aux processus politiques et à la prise de décision. Les femmes sont la clef de voûte indispensable à l'instauration de la paix et de la sécurité. Nous insistons également sur le rôle essentiel des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de prévention. Ils sont un des groupes

les plus touchés par les changements sociaux et politiques et par les difficultés économiques qui se font jour.

Nous soulignons qu'il incombe au Conseil de sécurité de soutenir les initiatives nationales visant à relever les nouveaux défis en matière de sécurité. Il importe d'appuyer les capacités des États et de leurs institutions afin qu'ils puissent relever ces défis. Il est également important de promouvoir les missions d'enquête et les visites périodiques des membres du Conseil de sécurité dans les zones de conflit. Cela permettra au Conseil d'évaluer la situation sur le terrain et de prendre en amont les mesures qui s'imposent pour empêcher l'escalade du conflit.

Le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général nous rappelle que nous devons accélérer nos efforts pour prévenir les conflits. Il est important de favoriser le multilatéralisme en investissant dans les capacités de l'ONU afin qu'elle puisse faire face aux changements actuels. Je souligne à cet égard la nécessité d'une coordination entre l'ONU et les organisations régionales dans les domaines de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. C'est ce que nous voulons proposer au Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pretterhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : L'Autriche s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur la prévention des conflits, l'accent étant mis sur le rôle des femmes et des jeunes.

L'Autriche plaide en faveur d'une approche plus inclusive de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. La prévention des conflits ne consiste pas seulement à mettre un terme à la violence. Il s'agit aussi de construire des sociétés justes et inclusives, qui sont la condition préalable à une paix durable, une paix reposant sur des sociétés ouvertes et sur la participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes. C'est pourquoi ces principes ont été inscrits dans la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, dans la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité, ainsi que dans les résolutions ultérieures sur ces deux sujets. Ces résolutions ont sans aucun doute été importantes, mais il reste à les appliquer.

Le fait est que les femmes et les jeunes continuent de souffrir de manière disproportionnée en cas de conflit. L'Autriche s'oppose fermement à toutes les formes de

violence, y compris les actes odieux de violences sexuelles et fondées sur le genre liées aux conflits. Dans le même temps, nous devons changer de perspective et considérer les femmes et les jeunes non seulement comme des victimes, mais comme des agents du changement et de la paix.

L'Autriche conçoit son engagement en faveur de la paix comme un investissement qui, au-delà des mots, se traduit par un soutien concret. C'est pourquoi nous avons fourni plus de 130 millions d'euros d'aide humanitaire l'année dernière et porté notre contribution pluriannuelle au Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire de 5 à 9,7 millions d'euros jusqu'à 2025.

Sur les 18 accords de paix conclus en 2022, un seul a été signé par une représentante d'un groupe ou d'une organisation de femmes. Ce chiffre met en évidence l'écart important qui persiste entre nos aspirations et la réalité dans la réalisation des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Pour y remédier, la communauté internationale, à commencer par le Conseil de sécurité, doit adopter et mettre en œuvre des stratégies inclusives où les femmes et les jeunes ne sont pas seulement considérés comme des victimes, mais comme des architectes de la paix ; où les femmes et les jeunes qui sont des artisans de la paix ne sont pas seulement entendus, mais écoutés ; où ils reçoivent des financements, au lieu d'être sous-financés ; et où ils sont protégés, et non exposés.

Quand nous nous attaquons aux conflits complexes d'aujourd'hui, nous devons accepter qu'il n'existe pas une solution unique adaptée à tous les scénarios. La consolidation de la paix ne peut être abordée de manière isolée. Elle doit plutôt être comprise comme une pratique appelant une démarche holistique, qui présente des liens intrinsèques et interagit avec les changements climatiques, la perte de biodiversité, l'absence d'institutions robustes, la pauvreté et d'autres facteurs socioéconomiques, ainsi qu'avec des écosystèmes d'information sains. Pour être efficaces, la prévention des conflits et la consolidation de la paix doivent donc tenir compte à la fois du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et du lien entre le climat et la sécurité. C'est pourquoi l'Autriche soutient le mécanisme de sécurité climatique, auquel elle a adhéré l'année dernière.

De même, nous estimons qu'une prévention des conflits et une consolidation de la paix réellement efficaces reposent sur des interventions communautaires, locales et nationales. Même si les processus de paix guidés depuis l'extérieur peuvent présenter un intérêt, ils se concentrent souvent uniquement sur les tactiques politiques et militaires, en négligeant les problèmes sous-jacents au sein des communautés et en aboutissant dès lors fréquemment

à des solutions qui n'offrent qu'un répit temporaire plutôt qu'une paix durable.

Le Pacte pour l'avenir offre la possibilité de renforcer le rôle de la Commission de consolidation de la paix, notamment dans l'élaboration de stratégies nationales de prévention. L'autonomisation des femmes et des jeunes dans la prise de décision est cruciale pour rendre nos sociétés résilientes. J'ajoute que cela ne peut être garanti que par un accès à l'information, ainsi qu'à des médias libres et indépendants qui vérifient l'information.

Les pierres angulaires de notre approche sont donc au nombre de trois : l'inclusivité, les synergies et les partenariats. Tandis que nous nous efforçons d'atteindre ces objectifs, n'oublions pas que la prévention des conflits violents n'est pas seulement une priorité, mais un aspect fondamental des travaux de l'ONU, qui est consacré par la Charte des Nations Unies et dont la réussite exige une contribution active de la part des États, des organisations internationales et de la société civile.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Costa Rica.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica félicite le Japon d'avoir organisé ce débat public et souhaite insister sur trois points.

Premièrement, 23 ans déjà se sont écoulés depuis la publication du premier rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés (S/2001/574) et depuis l'adoption du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions et du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, dont le Costa Rica présidera la quatrième Conférence d'examen. Ces cadres envisagent la maîtrise des armements comme un élément clef de la prévention des conflits. Le Costa Rica demande donc au Conseil de prévoir des efforts et des mandats plus robustes pour permettre de contrôler et de faire respecter les embargos sur les armes aux niveaux national et régional.

De même, nous appelons tous les acteurs au sein de l'Organisation qui est la nôtre, notamment les missions de maintien de la paix et les pays qui leur fournissent des contingents, à jouer un rôle central dans la surveillance des armes et des munitions, la collecte de données sur les armes et les munitions récupérées et le contrôle des flux illicites, et à partager ces informations avec les comités des sanctions, conformément à leur mandat. Nous demandons également aux États de répondre aux demandes d'informations sur la traçabilité formulées par les comités des sanctions.

Deuxièmement, et malgré les progrès réalisés par le Conseil pour reconnaître le lien qui existe entre la participation des femmes et leur protection, un écart notable persiste entre les cadres internationaux et les réalités auxquelles sont confrontées les femmes, en particulier dans les régions touchées par des conflits. Pour combler cet écart, le Costa Rica appelle à donner la priorité à la mise en œuvre de la disposition contenue dans la résolution 2493 (2019) sur la mise en place de conditions qui permettent, entre autres, la participation des femmes, une coordination accrue entre les missions et entités de l'ONU et l'adoption d'une approche tenant compte des questions de genre dans les outils numériques de participation.

Troisièmement, la complémentarité du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité découle de leur objectif commun de promouvoir des efforts de consolidation de la paix inclusifs et durables au sein de diverses communautés et générations. La prise en compte des questions de genre dans les interventions menées au titre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité contribue à promouvoir une culture de la paix et à empêcher une nouvelle génération de reproduire les schémas et les structures de pouvoir patriarcaux qui limitent l'égalité entre les hommes et les femmes. De même, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit tenir compte des besoins et expériences des jeunes femmes en fonction de leur âge et aborder en amont leurs priorités et leurs préoccupations.

Nous avons le pouvoir de prévenir les conflits en mettant en œuvre des mécanismes de maîtrise des armements, en favorisant la participation des femmes et le dialogue intergénérationnel et en renforçant la coordination au sein du système.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Sterley (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence japonaise du Conseil d'avoir facilité ce débat ouvert sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir ». Nous remercions également tous les intervenants d'avoir partagé leurs observations.

La prévention des conflits est au cœur du mandat de l'ONU, et plus particulièrement du Conseil de sécurité. Le maintien de la paix et de la sécurité internationales dépend de la réalisation des trois piliers interdépendants de l'action de l'ONU, à savoir la paix et la sécurité, les droits humains et le développement. Dans ce contexte, je tiens à souligner les quatre points suivants, qui sont importants pour le débat de ce jour.

Premièrement, la paix et, par extension, la prévention des conflits, resteront difficiles à atteindre si les causes profondes des conflits ne sont pas correctement identifiées et traitées. La prolongation du conflit en Palestine et les reprises et résurgences de conflits dans certaines régions du continent africain sont des exemples dont nous devons tirer les leçons. Nous ne pouvons pas construire une paix durable sans nous attaquer aux raisons pour lesquelles ces conflits ont commencé et persistent.

Deuxièmement, il convient d'éviter un modèle universel de prévention des conflits. Chaque situation de conflit est unique et les réponses doivent donc, elles aussi, l'être. En outre, des efforts concertés sont nécessaires pour s'attaquer en amont aux divers déclencheurs de conflits, en particulier dans les États fragiles, au moyen de stratégies nationales de prévention des conflits mobilisant les contributions de diverses parties prenantes afin d'en garantir l'appropriation nationale. Tout en envisageant des réponses sur mesure, nous devons avoir conscience du deux poids, deux mesures qui prévaut parfois dans le traitement des conflits au niveau international. Les valeurs et les principes du droit international doivent être appliqués de manière cohérente afin d'éviter que les droits soient respectés de manière sélective, au bénéfice de certains mais au détriment d'autres.

Troisièmement, il est tout aussi essentiel que les États promeuvent une approche axée sur les droits humains afin de protéger les droits de l'ensemble de leur population. Une telle approche, ancrée dans des institutions et des politiques nationales résilientes, garantira que tous les groupes de la société, en particulier les femmes et les jeunes, puissent jouir de leurs droits humains. Il est utile de promouvoir le rôle notable des femmes et des jeunes dans les efforts de pérennisation de la paix, car ils disposent de capacités spécifiques pour mobiliser les communautés. Nous y voyons un socle pour l'inclusion et un élément clef pour aider à prévenir l'éclatement, la reprise ou la résurgence de conflits dans certaines situations.

Enfin, nous insistons sur l'importance de partager les pratiques exemplaires en ce qui concerne les approches inclusives de prévention des conflits. Nous encourageons les États et les mécanismes régionaux à partager les enseignements et les expériences dans ce domaine.

En conclusion, une prévention des conflits réussie est naturellement inclusive et favorise l'ouverture de l'espace politique, économique et social à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes. Si le Conseil de sécurité reste central dans la création de cadres normatifs qui sont propices à l'inclusion, chaque État doit continuer à élaborer des réponses adaptées à son contexte pour appuyer la prévention des conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Japon d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir ». Il s'agit d'une responsabilité partagée du système des Nations Unies et de tous les États Membres.

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Canada, de l'Australie et de mon propre pays, la Nouvelle-Zélande.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande appuient pleinement le travail déjà engagé, notamment le renforcement d'organes comme la Commission de consolidation de la paix et les négociations en cours sur le Pacte pour l'avenir. Nous avons vu que les premières versions du Pacte mettaient l'accent sur l'inclusion et sur l'autonomisation des femmes et des jeunes, y compris en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, et nous veillerons à ce que ces références demeurent et soient renforcées. Donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, les moyens d'agir en matière de prévention des conflits et de pérennisation de la paix doit être un objectif primordial pour tous les États Membres. En période de conflit, les femmes et les jeunes subissent souvent les conséquences disproportionnées des actions militaires, comme nous l'avons vu dans deux cas tragiques : l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et le conflit en cours en Israël et à Gaza. Pourtant, ils n'ont pas encore voix au chapitre dans le cadre de l'examen des questions liées à la paix et à la sécurité. Nous devons tenir nos engagements en faveur d'une participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande restent engagés à garantir la pleine participation des peuples autochtones au sein de l'ONU. Ces voix doivent systématiquement être entendues, comme il convient, s'agissant de tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits, notamment dans les mécanismes de justice réparatrice.

Nous avons des possibilités de rendre notre travail plus inclusif, notamment grâce à une participation véritable des femmes et des jeunes. À cette fin, les processus à venir, tels que l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025, offrent une occasion importante de renforcer la participation de toutes et tous à la prévention des conflits au sein du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU.

Enfin, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se félicitent du cap qui vient d'être franchi avec l'affectation des contributions statutaires au financement du Fonds pour la consolidation de la paix à partir de 2025, et ils réaffirment leur soutien à un financement adéquat, prévisible et durable de la consolidation de la paix afin de relever les défis en matière de paix et de sécurité. Le dispositif de consolidation de la paix de l'ONU joue un rôle essentiel et est bien placé pour appuyer les efforts collectifs visant à prévenir les conflits et à remédier aux difficultés qui se posent au lendemain des conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Feruță (Roumanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Japon d'avoir inscrit cette importante question à l'ordre du jour.

Il est primordial de mettre en place des institutions fiables et résilientes, représentant toutes les composantes de la société, y compris et surtout les femmes et les jeunes. Nous avons mis en place un cadre institutionnel solide pour donner aux femmes et aux filles les moyens de prendre part aux efforts de prévention des conflits et de pérennisation de la paix. Je pense notamment à la session en cours de la Commission de la condition de la femme et au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Toutefois, nous devons nous mobiliser davantage dans la mise en œuvre de ces instruments, notamment en amont de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025 – tout simplement, nous devons faire davantage.

La Roumanie est fermement déterminée à placer les femmes et les filles au centre des efforts de paix. Nous avons rejoint le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire. Notre stratégie nationale et notre plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité sont très clairs : il existe une corrélation entre le statut des femmes et le niveau de conflit dans une région donnée, et nous avons pu constater les conséquences, au niveau mondial, du fait que nous n'avons pas représenté et promu les droits des femmes et leur participation dans toutes les sphères et à tous les niveaux de nos communautés. Nous devons nous attaquer aux goulets d'étranglement qui continuent de faire obstacle à la participation des femmes, en particulier aux niveaux de décision plus élevés.

La prévention des conflits requiert des changements systémiques en ce qui concerne la participation des femmes et des jeunes. La résolution 2250 (2015) est un document historique, qui a permis aux jeunes de prendre part aux processus de paix. Ce qu'il faut maintenant, c'est faire porter la voix des jeunes générations afin de construire des sociétés plus résilientes et plus pacifiques.

La Roumanie est résolue à contribuer activement à créer des possibilités pour les jeunes générations dans le monde entier et à réduire les écarts en matière d'éducation et de compétences en ce qui concerne l'utilisation des nouvelles technologies. Tout récemment, notre gouvernement a apporté une aide financière et fourni des fournitures au premier centre d'excellence virtuel à Addis-Abeba.

La paix est inextricablement liée à des investissements soutenus dans les jeunes générations, dont le dynamisme nous permettra d'avoir des sociétés plus résilientes et plus fortes. Nous avons mis au point les outils nécessaires, mais nous devons encore affiner la coordination entre les différentes entités du système des Nations Unies. Je salue les récentes évolutions qui ont permis de renforcer les activités de consolidation de la paix de l'ONU.

La Roumanie a déployé des efforts résolus pour renforcer la capacité du Fonds pour la consolidation de la paix, afin qu'il puisse répondre aux besoins croissants dans les contextes de consolidation de la paix. Nous attendons du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix qu'il organise une réunion d'information spécifique avec les États Membres sur l'état d'avancement du Nouvel Agenda pour la paix, ainsi que sur la place des missions politiques spéciales dans ce nouveau cadre remodelé.

Enfin, nous aurons l'occasion, au Sommet de l'avenir, de réexaminer la manière dont nous utilisons notre cadre institutionnel en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Nous pensons également que le Pacte pour l'avenir nous offre une occasion de promouvoir la mobilisation de l'ensemble du système s'agissant du financement et de l'établissement de partenariats en faveur de la consolidation de la paix, grâce à une approche mobilisant l'ensemble de la société. La Roumanie continuera de plaider pour l'intégration du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité dans les priorités de l'ONU.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Vasconcelos Y Cruz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique exprime sa profonde gratitude au Japon pour l'organisation du présent débat.

Dans le cadre de sa participation au Conseil de sécurité en tant que membre élu de 2021 à 2022, notre pays a soutenu l'adoption de la Déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2021/22, par laquelle le Conseil a réaffirmé la responsabilité première des autorités et des gouvernements nationaux pour ce qui est de

déterminer et de cibler les activités axées sur la consolidation et la pérennisation de la paix, et a souligné que l'ouverture était essentielle à cette fin. Mon pays réaffirme également son appui à la démarche énoncée dans le Nouvel Agenda pour la paix, qui consiste à donner la priorité à la prévention et au règlement des conflits et à investir dans ce domaine, grâce à une approche centrée sur les populations et incluant toutes les composantes de la société. Nous confirmons aussi notre appui à l'initiative du Secrétaire général, contenue dans son rapport intitulé Notre Programme commun (A/75/982), dans lequel il appelle à élaborer des stratégies nationales de prévention afin de renforcer l'infrastructure nationale de paix, en plaçant les femmes et les filles au cœur de ces stratégies et en répondant aux besoins des jeunes.

Au niveau national, le Mexique a mis en œuvre le programme *Mujeres constructoras de la paz* (Femmes bâtisseuses de paix), dont l'objectif est de renforcer le leadership des femmes et leur organisation au sein de leurs communautés et de contribuer à réparer le tissu social. Nous reconnaissons que l'action sociale, économique et politique des femmes est essentielle à la consolidation de la paix. En ce qui concerne la participation des jeunes à la prévention de la violence, l'Institut mexicain de la jeunesse met en œuvre un programme appelé *Semilleros Creativos* (Pépinières créatives), composé de groupes de formation artistique à vocation communautaire pour les enfants et les jeunes, filles comme garçons. Ce programme s'appuie sur notre riche patrimoine culturel pour promouvoir la paix dans des espaces sûrs afin de développer l'esprit critique des enfants et de les encourager à prendre part à la vie artistique. En outre, je tiens à saluer l'action menée par la Commission de consolidation de la paix, qui a joué un rôle consultatif de premier plan dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en faveur du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, ainsi que dans les plans d'action nationaux relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Dans le cadre du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix, il est possible de promouvoir les synergies entre les deux programmes et de faciliter leur intégration transversale dans les travaux de ces deux organes.

C'est pourquoi nous appuyons la proposition du Secrétaire général visant à renforcer la Commission, et nous demandons à celle-ci d'intensifier ses efforts pour soutenir les stratégies nationales de prévention, dans le cadre d'une approche inclusive.

Enfin, nous exhortons les membres et les autres parties prenantes à tirer profit des discussions en cours sur le Pacte pour l'avenir, ainsi que du processus d'examen de la Commission de consolidation de la paix prévu en 2025,

comme autant d'occasions précieuses de concentrer les efforts sur le renforcement de l'architecture de prévention, en mettant l'accent sur les questions de genre et l'inclusion.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Muhamad (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie remercie le Japon d'avoir organisé ce débat important sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix : promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir ». Notre délégation remercie également les intervenants et intervenantes de leurs réflexions édifiantes.

Nous sommes fermement convaincus que le seul moyen de garantir une paix pérenne est de remédier aux causes profondes potentielles des conflits, qui peuvent être liées aux disparités économiques et aux injustices sociales. Il est donc impératif d'adopter une approche globale, qui doit viser à renforcer la résilience au sein des communautés et à atténuer les risques de conflit.

Un aspect essentiel de cette approche globale consiste à associer tous les acteurs à ces efforts et à leur donner les moyens d'agir, en mettant un accent particulier sur les femmes et les jeunes. Il importe de reconnaître leur rôle d'agents de changement et d'artisans de la paix. Les femmes peuvent apporter des perspectives uniques et proposer des solutions originales, et les jeunes représentent l'avenir qui doit être façonné par la participation de tous et toutes et l'égalité des chances.

Donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir n'est pas seulement une question de justice, mais c'est également un impératif stratégique. Les études montrent régulièrement que les sociétés où il y a plus d'égalité entre les sexes sont plus résilientes et moins sujettes aux conflits. Les jeunes, avec leur énergie, leur créativité et leur détermination, peuvent être de puissants catalyseurs de changements positifs. Croire en leurs capacités, c'est investir dans un avenir plus stable et plus pacifique.

La formulation des politiques nationales de la Malaisie, y compris en matière de paix et de sécurité, tient compte des questions de genre. À cet égard, nous sommes fiers des 94 femmes fonctionnaires qui font partie des 865 membres des forces armées malaisiennes et de la police royale de Malaisie déployés dans le cadre de cinq opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous avons constaté que la participation de femmes fonctionnaires était très utile, par exemple, dans la lutte contre la criminalité fondée sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits.

La Malaisie appuie pleinement la Déclaration commune de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la promotion du programme pour les femmes

et la paix et la sécurité, adoptée en novembre 2017. En outre, l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation, en tant que cadre pour les dialogues semi-officiels, met l'accent sur la participation des jeunes à la consolidation de la paix afin de promouvoir la culture de la paix au sein de l'ASEAN. Il s'agit là de quelques exemples qui témoignent de notre engagement à faire progresser la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Nous tenons à souligner que les difficultés liées à la promotion de la participation pleine, égale et véritable de tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, sont nombreuses, mais que les possibilités sont tout aussi importantes. Alors que nous préparons le Sommet de l'avenir, la Malaisie appelle à des discussions plus constructives à l'instar du débat en cours, afin de renforcer la coopération et la collaboration dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Nasir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public.

La prévention des conflits est un élément essentiel du processus de paix. Investir dans la prévention des conflits, c'est investir dans la paix et les individus. La consolidation de la paix, tout comme la prévention des conflits, mérite qu'on lui accorde beaucoup plus d'attention, car elle exige de prendre en compte le lien qui existe entre la sécurité, les droits de l'homme et le développement, pour garantir l'adoption de mesures visant à prévenir les conflits ou leur résurgence. Le Conseil doit donc adopter une approche cohérente en matière de pérennisation de la paix.

Dans ce contexte, je souhaite souligner trois points.

Premièrement, il est essentiel de créer des conditions favorables. En investissant dans les capacités nationales de prévention des conflits, nous pouvons mettre en place des programmes participatifs et locaux qui renforcent la résilience des communautés et des familles, promeuvent les institutions nationales et garantissent l'accès à l'économie et à la justice.

C'est pourquoi les membres du personnel de maintien de la paix indonésien, notamment nos soldates de la paix, déploient d'énormes efforts pour investir dans les populations locales, en vue de s'assurer la bienveillance des communautés locales – non seulement pour assurer l'exécution de leurs mandats, mais également pour faciliter les actions de consolidation de la paix grâce à la mobilisation de la population.

En outre, cette approche nécessite également de promouvoir le rôle significatif des femmes et des jeunes en tant qu'acteurs essentiels de la prévention et de la consolidation de la paix tout au long du continuum de la paix.

Deuxièmement, nous devons assurer une transition en douceur des opérations de paix à la consolidation de la paix. La consolidation de la paix ne commence pas lorsque les opérations de maintien de la paix prennent fin. Elle doit commencer bien avant, parallèlement aux opérations de paix. Toute situation de conflit doit faire l'objet d'une évaluation globale avant le début du processus de transition. Pour ce faire, il faut établir des partenariats solides avec toutes les parties prenantes sur le terrain, y compris les organisations régionales et sous-régionales.

Troisièmement, il faut promouvoir les synergies au sein du système des Nations Unies. Le Conseil de sécurité doit travailler en collaboration avec tous les organismes et institutions spécialisés des Nations Unies compétents pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. La coordination avec la Commission de consolidation de la paix est essentielle. La Commission joue un rôle important dans la mobilisation des organisations régionales, des institutions financières internationales et du secteur privé, ainsi que dans la promotion du développement afin d'éviter que les pays ne tombent de nouveau dans le conflit.

Le Conseil a des mandats essentiels, non seulement pour prévenir les conflits, mais aussi pour mettre fin aux hostilités. Dans ce contexte, il doit agir collectivement et de manière décisive pour veiller à ce que plus aucune vie innocente, y compris celle des femmes, des enfants et des jeunes – à Gaza et dans d'autres situations de conflit – ne soit perdue en vain.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'El Salvador.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Nous saluons l'occasion qui nous est donnée de participer à ce débat sur le thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir ». Nous tenons également à remercier les intervenants et intervenantes de leurs exposés.

Le Conseil de sécurité joue incontestablement un rôle essentiel dans la prévention des conflits par le biais de mécanismes tels que l'autorisation des opérations de paix, qui doivent disposer de mandats clairs et d'un financement fiable et suffisant pour atteindre leurs objectifs.

Nous soulignons également le rôle central que la Commission de consolidation de la paix doit jouer dans le

renforcement de la coopération et de la coordination inter-institutions au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales, les gouvernements et d'autres acteurs concernés. Cela passe par l'échange d'informations et de meilleures pratiques, et par la mobilisation des ressources pour soutenir les initiatives de prévention des conflits aux niveaux régional et international.

Les synergies entre les différents organes de l'ONU et les autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies doivent être renforcées afin d'adopter efficacement des approches globales qui relient l'action humanitaire, le développement et la paix en tant qu'éléments fondamentaux pour parvenir à une paix durable. Cela implique de s'attaquer aux causes profondes des conflits, d'œuvrer à la prévention et de renforcer la résilience sociale en créant des institutions nationales et en les consolidant, ainsi qu'en sensibilisant et en autonomisant tous les acteurs, en particulier ceux qui ont été historiquement marginalisés. À cet égard, la pleine participation des femmes et des jeunes à tous les niveaux et à toutes les étapes des processus de paix et d'après-conflit est essentielle à l'instauration d'une paix durable. La mise en œuvre efficace du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité est indispensable pour renforcer la résilience et l'appropriation nationale d'une paix durable. Les efforts en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix, y compris ceux déployés dans le cadre des deux programmes que nous venons de mentionner, doivent également bénéficier d'un financement adéquat, prévisible et durable, pour lequel nous considérons que la pleine mise en œuvre des résolutions 76/305 et 78/257 de l'Assemblée générale est essentielle. À cet égard, nous nous félicitons des récents accords visant à renforcer le Fonds pour la consolidation de la paix.

Dans notre pays, le Fonds a permis de mettre en place des initiatives qui renforcent la participation des femmes à la consolidation de la paix, notamment le projet « Gardiennes de la paix », qui vise à accroître et à améliorer la participation et l'influence des femmes, en particulier celles qui font partie d'organisations de la société civile ou de réseaux de femmes ainsi que les dirigeantes de territoires prioritaires, en renforçant leurs capacités, leur rôle de chef de file et leur autonomisation. Le projet vise également à préserver la mémoire historique des femmes et à promouvoir la reconnaissance de leur rôle transformateur et en matière de promotion de la paix, en particulier pendant et après le conflit armé que notre pays a enduré, et ce, grâce à une série d'ateliers de dialogue intergénérationnel ayant pour but de créer un lien entre le passé et le présent qui nous permet de construire des ponts

de compréhension et de prévenir les déclenchements de conflits. Nous préservons ainsi la mémoire historique des femmes et promouvons leur reconnaissance.

Mon pays est tout à fait d'accord pour dire que la prévention des conflits est essentielle non seulement pour éviter les souffrances humaines, mais aussi pour promouvoir le développement durable, et qu'elle ne peut être réalisée que si une démarche intergénérationnelle et tenant compte des questions de genre est incluse dans les actions mises en œuvre par tous les États à cette fin. À cet égard, nous reconnaissons la pertinence de la méthode préventive dans le Nouvel Agenda pour la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lettonie.

M^{me} Pavļuta-Deslandes (Lettonie) (*parle en anglais*) : La Lettonie se félicite du présent débat public consacré à la promotion de la prévention des conflits et salue le rôle moteur que joue le Japon en facilitant une discussion inclusive sur ce sujet important. Nous remercions également les intervenants et intervenantes de leurs précieux éclairages.

Alors que le monde connaît le plus grand nombre de conflits violents depuis la Seconde Guerre mondiale, le moment est venu de repenser notre approche de la prévention. Si les conflits ont des causes diverses, ils sont rarement inévitables. On peut établir un parallèle avec les incendies dévastateurs, qui résultent généralement de facteurs qui auraient pu être évités si les risques d'incendie avaient été pris en compte à temps. Afin d'améliorer la prévention des conflits et la résilience, la Lettonie estime que les efforts déployés par l'ONU à cet égard doivent reposer sur trois piliers principaux, à savoir une coordination efficace entre les acteurs, une participation inclusive et des ressources suffisantes.

Premièrement, la prévention doit être une tâche horizontale menée par toutes les institutions concernées en tirant parti de leurs outils et de leur savoir-faire. Par exemple, le Conseil de sécurité devrait investir à la fois dans sa capacité d'anticipation de conflits potentiels et dans sa capacité à mobiliser le système des Nations Unies pour les prévenir. Conformément aux propositions formulées dans le Nouvel Agenda pour la paix, la Commission de consolidation de la paix pourrait renforcer son assistance aux États dans le cadre de leurs plans nationaux de prévention. En outre, nous devons redynamiser le rôle de premier plan que le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires jouent dans l'accélération de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui sont

essentiels pour garantir une paix à long terme. Ces efforts doivent tous se poursuivre de manière coordonnée, en impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Deuxièmement, alors qu'ils paient souvent le plus lourd tribut aux conflits, les femmes, les jeunes et les minorités sont généralement mis à l'écart des processus de consolidation de la paix et de prévention. Nous devons nous efforcer d'adopter une approche différente en associant tous les membres de la communauté et en libérant leur plein potentiel, tout en favorisant la cohésion et en renforçant la capacité de prévenir les tensions et les conflits. Participant aux réunions de la Commission de la condition de la femme cette semaine, la Première Ministre Evika Siliņa a souligné l'engagement de la Lettonie à renforcer le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. De même, mon pays soutient activement l'implication des jeunes dans les délibérations sur les solutions durables, résilientes et innovantes en matière de prévention. Le représentant de la jeunesse de la Lettonie auprès de l'Organisation des Nations Unies se réjouit à la perspective de discuter de ces sujets au prochain forum de la jeunesse du Conseil économique et social.

Enfin, les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits nécessitent des ressources prévisibles. En tant que pays contributeur au Fonds pour la consolidation de la paix, la Lettonie se félicite de l'accord sur l'affectation de contributions statutaires à la consolidation de la paix. Il est tout aussi important de veiller à ce que les ressources soient investies efficacement grâce à une approche concertée entre les organismes et les programmes des Nations Unies, ainsi que les acteurs internationaux, y compris les institutions financières internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Espagne.

M^{me} Jiménez de la Hoz (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé le présent débat public qui nous permet de réfléchir au fonctionnement du système de sécurité collective, dont le Conseil de sécurité est la pierre angulaire, conformément à la Charte des Nations Unies.

L'Espagne s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, et je voudrais formuler quelques observations supplémentaires à titre national.

La prévention des conflits nécessite des approches globales axées sur le long terme et dotées d'un financement adéquat. Il s'agit également de renforcer les capacités de la société grâce à la participation effective des femmes et des

jeunes dans toute leur diversité. Il est en outre essentiel de reconnaître le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, qui doit également inclure le respect et la promotion de l'exercice des libertés fondamentales et des droits humains de tous. Telle est l'approche choisie pour notre stratégie de diplomatie humanitaire pour la période 2023-2026, dont l'objectif principal est la prévention des conflits et la médiation pour les régler, contribuant à la promotion d'une culture de la paix et à la préservation de l'espace humanitaire.

La responsabilité première du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales inclut la prévention des conflits par le biais d'approches globales. Nous sommes favorables à ce que le Conseil de sécurité se penche sur les facteurs qui aggravent les menaces et les risques, tels que les changements climatiques et l'insécurité alimentaire. C'est également la raison pour laquelle nous reconnaissons l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. La politique étrangère féministe de l'Espagne nous amène à mettre tout particulièrement l'accent sur la participation pleine et véritable des femmes. Comme nous l'avons indiqué lors du débat public sur les femmes et la paix et la sécurité en octobre 2023 (voir S/PV.9452), nous pensons que la prévention des conflits doit s'attaquer aux causes profondes, telles que l'inégalité de genre, en nommant davantage de femmes à des postes de pouvoir politique, économique et en matière de sécurité.

Je voudrais mentionner brièvement le travail accompli par les réseaux de médiatrices, grâce auxquels nous pouvons promouvoir la participation effective des femmes à la prévention des conflits et à la médiation. L'Espagne est membre du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne et du Réseau ibéro-américain de médiatrices et contribue aux travaux du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, en particulier dans la région du Sahel.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un autre outil de prévention des conflits, puisque l'élimination de la pauvreté, la protection de la planète et l'amélioration de la vie des personnes réduiraient considérablement les risques de conflit. Par ailleurs, nous sommes favorables à ce que, dans le cadre du renforcement de ses relations avec la Commission de consolidation de la paix, le Conseil puisse enrichir ses délibérations et concevoir des mandats qui tiennent compte des avis de celle-ci.

La tendance actuelle à la fragmentation géopolitique du monde et à l'augmentation des conflits interétatiques,

avec des violations flagrantes de la Charte, incite certains à rechercher un ordre international fondé sur des sphères d'influence, dans lequel les États les plus forts s'imposent à la majorité et où l'intégrité territoriale et la souveraineté des États ne sont pas respectées. Toutefois, ces tendances devraient servir de catalyseur pour réaffirmer notre engagement collectif en faveur de la paix et de la sécurité internationales, de l'ordre international fondé sur des règles qui les sous-tendent et du pouvoir du multilatéralisme en matière de prévention et de règlement des conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Zahneisen (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne s'associe sans réserve à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne et à la déclaration commune prononcée au nom du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits. Je tiens à remercier le Japon d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et à le féliciter pour le rôle moteur qu'il continue de jouer au niveau mondial dans le domaine de la consolidation de la paix et de la prévention, depuis l'époque de Sadako Ogata jusqu'à la déclaration conjointe à la presse d'aujourd'hui (SC/15623) élaboré au nom des membres de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de sécurité. Je remercie également les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui, et je voudrais revenir sur l'exposé présenté par le Président de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur França Danese, du Brésil. L'Allemagne est entièrement d'accord avec son analyse des mesures que la Commission peut prendre pour appuyer plus efficacement et compléter les travaux du Conseil de sécurité en la matière. Nous espérons qu'une grande partie des idées très concrètes exprimées par l'Ambassadeur França Danese feront l'objet d'un suivi dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix prévu l'année prochaine. Nous constatons que les États Membres de l'ONU tiennent vraiment à ne pas manquer cette occasion historique de renforcer sensiblement le rôle de la Commission de consolidation de la paix et sa contribution sur le terrain.

Nous sommes fermement convaincus que, collectivement, nous avons accompli des progrès remarquables dans le domaine de la prévention et de la consolidation de la paix. Nous savons maintenant ce qui fonctionne bien et nous avons créé les outils nécessaires à cette fin. Je n'en citerai que trois.

Premièrement, il y a le Programme commun du PNUD et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour le renforcement des capacités

nationales de prévention des conflits. Les conseillers pour la paix et le développement financés par ce programme contribuent activement à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies nationales de prévention dans 67 pays. Deuxièmement, il y a le Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, qui soutient avec succès des initiatives locales axées sur la participation pleine, égale et véritable des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Et troisièmement, nous avons bien sûr le Fonds pour la consolidation de la paix et son action catalytique cruciale à l'appui des initiatives de prévention et de consolidation de la paix à l'échelle nationale. Tous ces outils sont axés sur l'appropriation nationale. Ils travaillent à la demande des gouvernements et contribuent à l'action de prévention aux niveaux national et régional.

Nous estimons cependant qu'il reste nécessaire d'intensifier les efforts pour répondre à la demande croissante des États Membres en matière d'appui à la prévention. À cet égard, nous sommes encore loin du compte sur le plan financier. L'Allemagne est le principal contributeur à ces trois mécanismes, et nous espérons que d'autres États Membres envisageront également de contribuer financièrement à ces outils très appréciés. Nous devons également réfléchir à d'autres modes de financement en associant les banques de développement, le secteur privé, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds d'équipement des Nations Unies. L'Allemagne a également lancé récemment l'initiative Investir pour la paix, qui vise à encourager davantage d'investissements contribuant à la paix dans les contextes fragiles et les situations de conflit.

Pour terminer, je voudrais revenir sur ce qu'a dit l'Ambassadeur França Danese ce matin et qui a également été mentionné par de nombreuses délégations lors du débat public sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité lundi (voir S/PV.9571). Nous devons améliorer de toute urgence la connectivité entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU, à commencer par la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les représentants des femmes et des jeunes, si nous voulons vraiment réussir dans le domaine de la prévention et passer réellement de la gestion des crises à la consolidation de la paix. Selon nous, cela devrait notamment comporter des échanges plus approfondis et plus systématiques avec les fonds, programmes et organismes spécialisés des Nations Unies qui ont des connaissances solides en ce qui concerne le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à faire le meilleur usage possible de la dynamique favorable actuelle pour mettre en place une approche cohérente en matière de prévention et de consolidation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Türkiye.

M. Önal (Türkiye) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé ce débat sur un thème très pertinent.

La capacité de la communauté mondiale de régler les problèmes de paix et de sécurité internationales est aujourd'hui mise à l'épreuve de l'histoire. Nous sommes confrontés à des conflits multiples et simultanés, qui sont toujours plus multiformes et multidimensionnels alors que le contexte international complexe évolue lui aussi rapidement en raison de l'émergence de nouveaux défis. Pour les gérer efficacement, nous devons adopter des méthodes qui ont fait leurs preuves au fil des décennies.

La première d'entre elles est la prévention des conflits, une méthode qui est toujours plus efficace que tenter de régler un conflit après son apparition et devoir affronter ses multiples répercussions. C'est pourquoi la Türkiye est une fervente partisane du dialogue, de la diplomatie et de la médiation, qui sont des outils efficaces pour la prévention et le règlement pacifique des différends. Comme en témoigne sa participation au Groupe des Amis de la médiation et à l'Alliance des civilisations, la Türkiye continue de prendre une part active aux efforts internationaux à cette fin.

Deuxièmement, il est essentiel de s'attaquer aux causes profondes des conflits pour éviter qu'ils ne se produisent et pour les régler une fois qu'ils ont éclaté. Les conflits armés, le terrorisme, les violations flagrantes des droits humains, les occupations illégales, l'oppression et l'absence de bonne gouvernance constituent des menaces majeures pour la paix et la sécurité aux niveaux national et international. Ces facteurs sont encore exacerbés par la pauvreté, les inégalités sociales et économiques et le sentiment qu'il existe deux poids, deux mesures, qui érodent la confiance dans la gouvernance mondiale. Au Moyen-Orient, par exemple, la question palestinienne est centrale. En l'absence d'une solution viable à cette question, une paix et une sécurité durables dans l'ensemble de la région resteront difficiles à atteindre.

Cette semaine, des centaines de dirigeantes, jeunes et expérimentées, venues de tous les horizons et du monde entier, se réunissent à nouveau dans ce bâtiment. En tant que groupes les plus porteurs de transformation et les plus dynamiques des sociétés, les femmes et les jeunes ont un rôle important à jouer dans la construction et la pérennisation de la paix, et ils doivent donc pouvoir participer activement à tous les niveaux des processus de paix. Alors que nous

tentons de régler efficacement les conflits, nous devons tirer des enseignements de l'histoire récente et éviter de reproduire les erreurs du passé. L'un de ces enseignements doit être de ne pas appliquer des approches fondées sur un modèle unique, dont l'inefficacité a été démontrée à de multiples reprises. Nous devons plutôt mettre au point des approches participatives qui tiennent compte des spécificités de chaque pays, gardent à l'esprit le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et donnent la priorité au renforcement des institutions et des capacités.

Au niveau mondial, nous ne pouvons pas parler de l'existence d'un cadre institutionnel efficace sans réformer le Conseil de sécurité. Pour s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne de maintenir la paix et la sécurité internationales, le Conseil doit être en mesure de prendre des mesures énergiques au moment voulu en cas de violation. Nous devons être capables de faire mieux que de nous contenter du plus petit dénominateur commun, ce qui compromet presque toujours l'adoption de mesures sérieuses. Compte tenu des déficiences structurelles du Conseil de sécurité et du problème sous-jacent de l'exercice du droit de veto, cela ne sera possible qu'au moyen d'une réforme globale, afin que le Conseil devienne l'organe représentatif, démocratique, transparent et efficace dont notre monde a besoin de toute urgence.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Chindawongse (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Japon d'avoir organisé cet important débat public, et remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Président de la Commission de consolidation de la paix et les autres intervenants de leurs précieuses observations et recommandations. Je voudrais formuler cinq observations.

Premièrement, la paix, le développement durable et les droits humains se renforcent mutuellement. Par conséquent, l'un des meilleurs moyens de prévenir les conflits et donc de contribuer à garantir la paix est de promouvoir le développement durable, de renforcer la sécurité humaine, et de promouvoir et protéger les droits humains. Si nous parvenons tous à réaliser les objectifs de développement durable, il y aura moins de risques de conflit. Si nous pouvons créer un environnement dans lequel la sécurité humaine et les droits humains sont promus et protégés, nous aurons plus de chances de pérenniser la paix et la stabilité.

Deuxièmement, la prévention des conflits nécessite une mobilisation multipartite et à plusieurs niveaux, des gouvernements aux communautés en passant par

les individus. Nous devons mettre l'accent sur l'autonomisation et la participation effective des peuples, des communautés et d'autres acteurs aux efforts en faveur de l'harmonie sociale, du développement économique et de la réconciliation. Si chacun se sent concerné et a un rôle à jouer dans l'élaboration de solutions consensuelles, il y a plus de chances que les solutions soient plus durables.

Troisièmement, il faut renforcer une culture de paix fondée sur le respect de la diversité ainsi que le respect du droit international et des normes régionales, en privilégiant les moyens pacifiques et la modération. L'ONU et les organisations régionales peuvent apporter une contribution importante à cet égard. À ce titre, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, grâce à ses efforts d'élaboration de normes et de renforcement des communautés et à ses politiques pratiques fondées sur des intérêts communs, a connu un succès relatif en matière de diplomatie préventive et de prévention des conflits.

Quatrièmement, les femmes ont un rôle important à jouer dans la prévention des conflits. La résolution 1325 (2000) reconnaît les effets préjudiciables des conflits armés sur les femmes en particulier, et salue le rôle et la contribution des femmes dans le rétablissement et la consolidation de la paix, ainsi que leur droit fondamental à participer aux processus de paix. On ne peut pas instaurer une paix pérenne si les droits des femmes ne sont pas pris en compte. Nous avons besoin d'un changement transformateur pour protéger les droits des femmes et garantir l'égalité des genres afin de consolider et de pérenniser la paix. Il s'agit notamment de donner aux femmes les moyens d'agir en renforçant leur participation à la vie politique, à l'économie et à tous les aspects de la vie sociale.

Cinquièmement, nous pouvons renforcer les efforts de prévention des conflits en tenant compte des intérêts, des droits et du bien-être des jeunes et des enfants. Comme le reconnaît la résolution 2250 (2015), le monde n'a jamais compté autant de jeunes, et ils représentent une forte proportion des civils qui subissent les effets des conflits armés, y compris comme réfugiés et déplacés. Les jeunes et les enfants souffrent souvent de manière disproportionnée dans les situations de conflit, de récession économique et de pandémie. Selon nous, si les jeunes d'aujourd'hui n'ont pas l'espoir d'un avenir pacifique, c'est notre avenir qui est en danger. Si la sécurité et le bien-être des enfants ne peuvent être protégés aujourd'hui, les fondations de notre avenir seront très fragiles. Les jeunes et les enfants doivent donc être protégés. Il faut leur donner de l'espoir et les encourager à devenir les acteurs créatifs et constructifs d'un changement pacifique et à contribuer au progrès. Cela permettra de réduire les risques de conflit à l'avenir.

Pour terminer, il est donc essentiel de veiller à ce que la prévention des conflits et ses différentes dimensions fassent partie intégrante du Sommet de l'avenir et du Nouvel Agenda pour la paix. À cette fin, la Thaïlande coopérera avec l'ONU et les autres États Membres pour renforcer la prévention des conflits, parce qu'elle est au cœur du mandat de l'ONU et parce qu'il est dans notre intérêt collectif de prévenir les conflits. Afin notamment de contribuer à la réalisation de cet objectif, la Thaïlande continuera de promouvoir le développement durable, de renforcer la sécurité humaine et de promouvoir et protéger les droits humains, parce que ces éléments sont interconnectés et qu'ils contribuent à pérenniser la paix. Conscients des effets de facteurs multidimensionnels sur la prévention des conflits, nous espérons que des moyens pragmatiques pourront également être trouvés pour renforcer le dialogue et les complémentarités, dans la mesure du possible, entre les travaux du Conseil de sécurité et ceux d'autres organismes et entités des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Yémen.

M. Al-Saadi (Yémen) (*parle en arabe*) : Nous remercions la présidence japonaise d'avoir organisé cette séance qui souligne l'importance de la diplomatie préventive pour formuler une approche volontariste afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits, intervenir rapidement dans le but de prévenir leur escalade, et prendre des mesures pour promouvoir la participation active de toutes les composantes de la société, y compris les femmes et les jeunes.

Au Yémen, les femmes et les jeunes sont des forces vitales pour le changement et ont contribué de manière concrète à l'accélération du changement. Toutefois, ces avancées ont été entravées par la guerre que mènent les milices terroristes houthistes, qui va à l'encontre du consensus national et des aspirations du peuple yéménite. Le Yémen a acquis une expérience unique grâce à la participation active des femmes, des jeunes et de la société civile à la Conférence de dialogue national sans exclusive, qui s'est tenue en 2013 et à laquelle 30 % des participants étaient des femmes et 20 % des jeunes. Nous avons également nommé quatre femmes au sein de la Commission de rédaction de la Constitution, qui compte 17 membres. Ces dernières années, le Gouvernement yéménite a également tout mis en œuvre pour faciliter les travaux de la Commission nationale chargée d'enquêter sur les violations présumées des droits humains, au sein de laquelle les femmes sont largement représentées, afin de lui permettre de mener à bien ses travaux en tant que mécanisme national indépendant. Le Conseil de direction présidentiel a

demandé au Gouvernement de coopérer pleinement avec la Commission, de faciliter ses travaux et de mettre en œuvre les recommandations formulées dans ses rapports en vue de contribuer à la promotion et à la protection des droits humains.

Récemment, 271 femmes ont été nommées au sein de la magistrature, dont 37 en tant que procureurs. Le slogan « Investir en faveur des femmes : accélérer le progrès et le développement », qui était le thème de la célébration de la Journée internationale des femmes au Yémen cette année, rappelle que toutes les femmes, en milieu rural et en milieu urbain, jouent un rôle important dans l'édification de la société, l'instauration de la paix et de la stabilité au Yémen, et l'autonomisation économique et sociale des femmes. Le Ministère yéménite des affaires sociales et du travail, qui supervise le plan national pour le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, coordonne et suit activement la mise en œuvre du plan. Ce plan est basé sur les principes de partenariat, de leadership inclusif et de responsabilité, afin de protéger les femmes de la violence et de la discrimination tout en garantissant leur participation effective à la vie politique et économique et aux processus de prise de décisions.

Bien que les femmes et les jeunes jouent un rôle essentiel au Yémen, les milices terroristes houthistes continuent de cibler systématiquement ces groupes, commettant de nombreuses violations et actes de violence contre eux, au mépris flagrant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il s'agit notamment d'enlèvement de femmes et de jeunes et de leur détention dans des prisons secrètes et des centres de détention en raison de leur affiliation politique ou de leur participation aux activités d'organisations de la société civile. Les femmes yéménites subissent des tortures physiques et psychologiques dans les prisons des milices. Par exemple, Intisar Al-Hammadi et de Fatima Al-Arouli ont été emprisonnées et soumises à des traitements cruels et injustifiés, comme des condamnations à mort et d'autres violations, comme indiqué dans le rapport du Groupe d'experts sur le Yémen publié en novembre 2023 (voir S/2023/833).

Nous tenons à saluer la résilience exceptionnelle des Palestiniennes face aux violations persistantes et aux crimes de génocide commis par Israël, Puissance occupante. Nous reconnaissons le rôle important qu'elles jouent en première ligne de l'action humanitaire et leur participation effective en vue de la réalisation de leurs droits légitimes et de la création d'un État palestinien souverain et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Pour terminer, le Gouvernement yéménite souligne l'importance pour la communauté internationale et l'ONU de continuer d'appuyer les États Membres, en particulier les États touchés par un conflit, en mettant à leur disposition les compétences et le financement dont ils ont besoin pour renforcer leurs stratégies nationales sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, en mettant en œuvre des initiatives qui encouragent la participation des femmes et des jeunes aux activités de médiation, de négociation et de consolidation de la paix, tout en s'attachant à offrir des formations sur ces compétences et à renforcer les capacités des institutions de mise en œuvre.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Guatemala.

M^{me} Rodríguez Mancía (Guatemala) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom du Groupe des droits de l'homme et de la prévention des conflits à New York, coprésidé par l'Allemagne et la Suisse, et dont les autres membres sont les suivants : Albanie, Australie, Belgique, Canada, Danemark, France, Gabon, Guatemala, Japon, Maurice, Mexique, République de Corée, Rwanda, Royaume-Uni, Sénégal, Sierra Leone, Suède et Uruguay.

Nous remercions le Japon d'avoir organisé le présent débat public et nous exprimons notre gratitude aux intervenants pour leurs contributions.

En tant que groupe interrégional d'États Membres, le Groupe saisit cette occasion pour s'adresser au Conseil pour la première fois cette année. À l'heure où nous traversons une période de troubles, il est fondamental de rappeler que les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement liés. Adoptée par l'ONU il y a plus de 75 ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme régit notre coexistence et jette les bases sur lesquelles repose la protection des droits humains et des libertés fondamentales de chaque être humain sur la planète. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans son discours au Conseil des droits de l'homme à Genève le mois dernier, le passé nous enseigne une leçon claire, à savoir que protéger les droits humains revient à nous protéger tous et toutes. Le Groupe souhaite mettre l'accent sur trois points aujourd'hui.

Premièrement, les droits humains sont au cœur même de la prévention des conflits. L'histoire nous enseigne que la violation systématique des droits humains est un indicateur fort et un signe avant-coureur de conflit. Défendre les droits humains de chaque individu contribue à prévenir les conflits et à instaurer une paix durable. Le Groupe souligne qu'il est urgent de renforcer les mécanismes de prévention de l'ONU et de promouvoir un espace civique inclusif et sûr au sein duquel tous les acteurs peuvent se mobiliser.

Deuxièmement, la contribution des femmes et leur rôle moteur ne sont pas un luxe dont on peut se passer, mais des conditions essentielles d'une paix durable. C'est pourquoi nous devons continuer d'éliminer les obstacles liés au genre et de démanteler les structures de pouvoir patriarcales. Les États Membres doivent garantir la participation pleine, égale, véritable et en toute sécurité des femmes à tous les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits, y compris les processus de médiation. Leur voix et leur rôle d'artisans de la paix, de décideuses, de défenseuses des droits humains et d'agentes de changement sont fondamentaux pour assurer la viabilité de la paix. C'est pourquoi nous appelons à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Troisièmement, les jeunes ne représentent pas seulement un espoir pour demain, ils sont aussi des facteurs de changement aujourd'hui. Associer les jeunes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, c'est s'assurer qu'ils contribuent, par leur diversité et leurs idées, à la résilience des sociétés. Nous devons tirer parti de ce potentiel inexploité en faisant progresser le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et en donnant aux jeunes les moyens de montrer la voie. À titre d'exemple, grâce à sa stratégie spécifique relative aux questions de genre et à son plan d'action stratégique sur les jeunes, la Commission de consolidation de la paix ouvre la voie à des mesures concrètes propres à inclure véritablement tous les acteurs concernés dans les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix. À l'avenir, ces deux stratégies pourraient être étendues aux mécanismes d'intervention rapide et de prévention des conflits afin d'orienter les travaux de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les avis qu'elle donne au Conseil de sécurité et à d'autres organes de l'ONU.

Dans le prolongement de son appel à l'action en faveur des droits humains, le Secrétaire général reconnaît, dans le Nouvel Agenda pour la paix, le rôle central que jouent les femmes et les jeunes dans la consolidation de la paix, ainsi que la nécessité de remédier à l'inégalité des structures de pouvoir. Cette initiative établit un cadre fondamental qui place les droits humains au cœur de la prévention des conflits et souligne que le plein respect de tous les droits humains – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – fait partie intégrante de la paix. L'approche globale sous-tendant le Nouvel Agenda pour la paix, qui prend en compte la paix, les droits humains et le développement durable, pose les jalons des discussions qui auront lieu lors du prochain Sommet de l'avenir. Les États Membres doivent s'engager à œuvrer en faveur d'une paix et d'une sécurité qui soient ancrées dans les droits humains, en contribuant à ce que le Sommet aboutisse à des résultats solides.

Enfin, le Groupe est déterminé à renforcer la collaboration entre le Conseil de sécurité, le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix dans le cadre de réunions d'information régulières, ce qui est essentiel pour mener une action rapide. Nous coopérons étroitement avec les États Membres, la société civile et le système des Nations Unies à cette fin. Il est primordial d'harmoniser les efforts de paix déployés à New York et à Genève afin de veiller à ce que les décisions soient prises en connaissance de cause et que les droits humains soient au premier plan de ces efforts.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Greco (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Japon d'avoir organisé le présent débat public, qui tombe à point nommé.

L'Italie s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Les scénarios de crise dévastateurs actuels confirment qu'il est urgent de faire évoluer le paradigme de la gestion des crises vers la prévention des conflits. Le chemin vers la prévention des conflits passe par la solidarité et la responsabilité, et le multilatéralisme et l'ONU sont au cœur de ce processus. La solidarité entre les pays doit être ancrée dans les principes directeurs consistant à ne laisser personne de côté, à reconnaître que le manque de développement est l'un des principaux moteurs des conflits, de la violence et de l'insécurité, et à accélérer en conséquence la réalisation des objectifs de développement durable, en promouvant l'inclusion, les droits humains, l'état de droit et l'éducation. Quant à la responsabilité des pays, à mesure qu'ils progressent sur la voie du développement durable, un pacte social doit être conclu entre les gouvernements et leurs communautés. Il y a des libertés à préserver, des droits humains à défendre, l'autonomisation des femmes et des jeunes à réaliser, et l'état de droit à respecter, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international.

Tout pays qui viole le droit international devient lui-même un facteur de conflit et d'insécurité, ce qui freine le développement. Les engagements universels énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale, ne peuvent pas être contestés. La solidarité et la responsabilité, de même que la prévention et l'appropriation nationale, doivent aller de pair. C'est pourquoi l'Italie approuve pleinement la vision du Nouvel Agenda pour la paix, à savoir un système de prévention des conflits généralisé et partant de la base, fondé sur l'élaboration de stratégies nationales ancrées dans les droits humains et l'état de droit. Les stratégies nationales de prévention doivent tirer parti du rôle des

organisations régionales et bénéficier d'un soutien efficace et concret de la part de l'ONU, dans le respect de la solidarité, de la complémentarité et de l'appropriation nationale.

En ce qui concerne la prévention des conflits, le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les organisations régionales doivent être sur la même longueur d'onde. Les organisations régionales doivent être associées au processus décisionnel qui conduit à l'adoption de résolutions pertinentes. La Commission de consolidation de la paix doit jouer un rôle central dans la mise en place d'un réseau d'artisans de la paix, s'appuyant sur les organisations régionales, qui soit à même de fournir au Conseil de sécurité des avis reflétant leurs positions. Cette démarche aidera le Conseil de sécurité à adopter des mandats qui pourront réellement être mis en œuvre.

Dernier point, mais certainement pas le moindre, la prévention efficace des conflits passe par l'inclusion. L'égalité des genres est à la fois une valeur universelle et une priorité transversale. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité en fait également un engagement collectif à maintenir les droits des femmes et leur rôle moteur au cœur de la sécurité et de la prise de décision politique. Garantir le rôle moteur des femmes et leur participation pleine, égale et véritable à la prise de décisions à tous les niveaux est non seulement judicieux, mais également essentiel pour rétablir, au niveau tant national qu'international, la confiance qui a été fortement entamée par les conflits et les inégalités.

La violence et les conflits trouvent souvent leurs causes profondes dans les inégalités et les discriminations structurelles dont sont victimes les femmes et les jeunes. Nous devons veiller à ce que tous les segments de la société – à commencer par les femmes et les jeunes, conformément au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et à celui relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité – soient en mesure de faire entendre leur voix et de contribuer à façonner l'avenir des sociétés dans lesquelles ils vivent. Le monde a besoin que les femmes et les jeunes soient à l'avant-garde des efforts de prévention, et ce, en raison de leur résilience, de leurs aptitudes singulières, de leur efficacité et de leur vision.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous tenons tout d'abord à remercier sincèrement le Japon d'avoir convoqué la présente séance sur une question aussi importante. Nous remercions également les intervenants de leurs précieuses contributions.

La question de la prévention et du règlement des conflits par des moyens pacifiques est l'une des principales priorités de la politique étrangère du Qatar, qui s'inscrit dans la vision empreinte de sagesse de S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al Thani, Émir de l'État du Qatar. Nos succès incontestables obtenus dans le domaine de la médiation, dans des situations très diverses telles que le règlement pacifique de conflits, y compris de différends frontaliers, ou la réunification d'enfants avec leur famille, témoignent de notre détermination à régler les crises internationales et à investir en faveur de la paix. Nous félicitons dès lors le Secrétaire général d'avoir donné la priorité à la prévention des conflits dans son Nouvel Agenda pour la paix, que nous appuyons sans réserve dans le cadre du Pacte pour l'avenir. La volonté du Qatar de trouver des solutions aux crises internationales va au-delà des négociations et de la médiation. En effet, nous sommes fermement convaincus que la prévention des conflits, par essence, doit s'attaquer aux causes profondes des conflits. À cet égard, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue un cadre complet pour lutter contre les facteurs de conflit et de violence.

L'État du Qatar continue également de mettre en œuvre de nombreux projets humanitaires et de développement pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. À cette fin, nous avons investi plus de 6,4 milliards de dollars dans plus de 100 pays. Nos initiatives se consacrent aux populations les plus vulnérables du monde et mettent l'accent sur l'éducation, les soins de santé, le développement économique et les programmes d'autonomisation des femmes et des jeunes.

Dans ce contexte, nous sommes particulièrement convaincus qu'un enseignement de qualité est non seulement indispensable pour autonomiser les femmes et les jeunes, mais que c'est également un outil essentiel pour promouvoir la paix et prévenir les conflits. Négliger l'éducation, c'est prendre le risque de perpétuer les cycles de violence et d'instabilité. C'est pourquoi l'État du Qatar continue de donner la priorité aux initiatives en matière d'éducation. Ainsi, nous avons scolarisé plus de 11 millions d'enfants dans plus de 57 pays par l'intermédiaire du programme phare d'Education Above All, « Educate a Child ». En 2023, l'État du Qatar et Education Above All se sont engagés à appuyer le secteur de l'éducation de plusieurs pays africains, dans le but de dispenser un enseignement de qualité à plus de 2,3 millions d'enfants non scolarisés. Toujours en 2023, l'État du Qatar a versé une contribution financière de 20 millions de dollars afin de soutenir les efforts déployés par le Fonds Éducation sans délai pour entreprendre des initiatives visant à fournir une éducation dans les situations d'urgence et les crises prolongées.

Conscient des graves répercussions des attaques contre l'éducation dans le contexte de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, l'État du Qatar a été le fer de lance des efforts déployés au niveau international pour adopter la résolution 74/275 de l'Assemblée générale, de 2020, qui a proclamé le 9 septembre Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques.

Outre l'éducation, il faut également doter les jeunes des outils nécessaires pour participer effectivement à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. En janvier 2022, l'État du Qatar a organisé sur son territoire la Conférence mondiale de haut niveau pour les jeunes sur les processus de paix inclusifs, à laquelle ont participé plus de 160 jeunes acteurs de la consolidation de la paix, dont un grand nombre de jeunes femmes, originaires de plus de 74 pays participants. Deux documents ont été adoptés à l'issue de la Conférence, à savoir un guide pour les employés du secteur public afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, et un plan d'action stratégique quinquennal pilote afin de promouvoir des processus de paix inclusifs pour les jeunes, sur la base des recommandations formulées par les principales parties prenantes concernées. La mise en œuvre de ces documents favorisera la participation véritable des jeunes aux efforts de prévention des conflits.

Pour terminer, je voudrais dire que l'État du Qatar demeure fermement déterminé à travailler en étroite collaboration avec l'ONU, notamment en tirant parti de son rôle au sein de la Commission de consolidation de la paix pour renforcer les efforts de prévention des conflits et déterminer quelles sont les mesures réalistes à prendre en faveur d'une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Madame la Présidente, de vous féliciter pour la tenue du second débat public sous votre présidence distinguée du Conseil de sécurité de ce mois-ci. Je saisis cette occasion pour remercier M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, l'Ambassadeur Sergio França Danese, Président de la Commission de consolidation de la paix, ainsi que les autres intervenants pour leur participation éminente et leurs présentations aussi importantes et exhaustives.

Les femmes et les jeunes sont le noyau de toute société et représentent un pilier essentiel de la stabilité, du développement et de la résilience au sein des communautés. Ainsi, il est primordial de garantir leur participation pleine, égale et effective à la construction et la pérennisation de la paix, afin qu'ils puissent jouer leur rôle légitime

et de relais en tant qu'architectes de paix naturels et dignes de confiance. Lorsque les femmes et les jeunes sont inclus, il a été prouvé que les accords de paix sont plus inclusifs, que les initiatives de construction de la paix répondent mieux aux besoins de la communauté et que la paix est plus pérenne. Les femmes et les jeunes jouent un rôle de premier plan dans la promotion de la paix et la réalisation de la stabilité pour chaque État. Ils apportent des perspectives, des compétences et des ressources alternatives à la table de la paix, et des occasions qui sont perdues en leur absence.

Le Royaume du Maroc réitère son soutien plein et constant aux actions entreprises par le Secrétaire général, le Conseil de sécurité, les États Membres et la société civile, ainsi que les différents organismes onusiens, afin de garantir une représentativité significative des femmes et des jeunes dans les institutions nationales, régionales et internationales, de promouvoir leur rôle clef dans la promotion et la résolution des conflits et de les doter des moyens requis pour influencer la prise de décisions sur les questions transversales afférentes au développement durable ainsi qu'à la prospérité socioéconomique.

De par mon expérience personnelle et mon suivi étroit de cette question, en tant que Président de la configuration République centrafricaine, je peux témoigner et confirmer que les femmes et les jeunes, dans plusieurs situations difficiles en République centrafricaine, se sont révélés plus déterminants et décisifs en termes de promotion de la paix, de créativité, de conciliation, ainsi que de création d'un espace de coexistence entre les différentes communautés. Dans le même sillage, le Maroc estime qu'il est nécessaire de promouvoir le rôle de la Commission de consolidation de la paix en tant que facilitatrice de discussions sur les questions transversales, en mettant l'accent sur la nature interdépendante et mutuellement renforcée entre la paix et le développement. Nous sommes convaincus que la Commission de consolidation de la paix est capable de créer des occasions de coopération Sud-Sud et triangulaire énormes et d'accompagner les pays qui ne sont plus inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. La coordination tous azimuts entre la Commission de consolidation de la paix et le Conseil de sécurité devrait être renforcée pour prévenir de nouvelles crises et réagir efficacement afin d'éviter les rechutes. En outre, l'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2025 et le Sommet de l'avenir constituent également une occasion propice de soutenir non seulement une participation plus confirmée des femmes et des jeunes aux processus de prise de décisions, mais également de booster les capacités de la Commission afin qu'elle puisse remplir efficacement les fonctions qui lui échoient.

Le Royaume du Maroc réitère son plein soutien à la proposition du Secrétaire général pour un Nouvel Agenda pour la paix, axé sur l'investissement dans la prévention et la consolidation de la paix. Nous sommes convaincus que l'Agenda encouragera les États Membres à apporter un ensemble de réponses innovantes et collectives pour faire face à nos défis communs, à promouvoir le financement de la consolidation de la paix, qui reste un défi critique, et à réaffirmer aussi leur engagement à poursuivre des résultats concrets et orientés vers l'action.

Pour conclure, la consolidation et la pérennisation de la paix ne sont pas seulement des efforts pour préserver le présent ; elles constituent également des mesures proactives nécessaires pour prévenir les conflits avant même qu'ils ne commencent, n'escaladent et n'évoluent en lutte prolongée, avec les femmes et les enfants au centre de ces efforts. Ainsi, le Maroc ne ménagera aucun effort pour continuer à soutenir ces actions visant à façonner des sociétés pacifiques et résilientes, qui accordent aux femmes et aux jeunes les places légitimes qui leur reviennent pour un avenir meilleur.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liechtenstein.

M^{me} Lingg (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat sur la prévention des conflits, qui tombe à point nommé, et en particulier de l'aborder sous l'angle des femmes et des jeunes, ce qui est effectivement indispensable pour une prévention réussie.

Les avantages de la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits sont clairement démontrés. Leur participation active à la médiation est déterminante pour parvenir à une paix durable qui perdurera bien après que les armes se seront tues. En outre, les femmes sont des agentes essentielles de la démocratie, de la légitimité politique, de la reprise économique et de la cohésion sociale. Pourtant, trop souvent, elles demeurent exclues des processus officiels de prise de décisions et de paix, ce qui nuit à la durabilité des accords de paix et des cessez-le-feu. À l'heure actuelle en particulier, nous devons traduire les mots de la résolution 1325 (2000) et des résolutions ultérieures en actions concrètes.

Le processus actuellement mené en vue du Sommet de l'avenir et, plus précisément, les échanges sur le Nouvel Agenda pour la paix, sont l'occasion de réfléchir à nouveau à la manière dont la Commission de consolidation de la paix peut renforcer son rôle complémentaire à celui du Conseil de sécurité en ce qui concerne le règlement durable des

conflits. Nous saluons en particulier l'approche globale de la Commission de consolidation de la paix en faveur d'une paix durable, qui tient compte des questions de genre et des questions relatives aux jeunes dans ses travaux, et qui constitue une plateforme pour une coordination plus étroite en matière de partage de l'information et d'alerte rapide au sein du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous soutenons également l'influence de la Commission de consolidation de la paix dans le traitement des questions relatives à la consolidation de la paix, par exemple les transitions des missions de maintien de la paix des Nations Unies, pour lesquelles elle peut compléter de manière utile les efforts déployés par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Pour prévenir efficacement les conflits, il faut s'attaquer à toutes les causes profondes possibles, de l'insécurité alimentaire à la crise climatique. Le concept de sécurité humaine présente une vision holistique à cet effet et place les personnes, y compris les femmes et les jeunes, au centre des préoccupations. Le Liechtenstein remercie le Japon pour son leadership dans la promotion du paradigme de la sécurité humaine à l'ONU. Nous avons appliqué plusieurs de ses dimensions sur le terrain, par exemple par l'intermédiaire de notre coopération internationale, humanitaire et en matière de développement, en mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté, la promotion des droits humains, l'état de droit et l'application du principe de responsabilité, l'éducation, le développement économique et l'atténuation des effets des changements climatiques. L'autonomisation des personnes à partir de la base est une étape importante dans la construction de sociétés plus pacifiques, plus justes et plus inclusives.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Szczerski (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne félicite le Japon d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui, qui tombe à point nommé.

Nous restons déterminés à soutenir les pays et les sociétés dans le besoin qui sont en phase de reconstruction après un conflit. Le fait que nous sommes actuellement membre de la Commission de consolidation de la paix reflète cet engagement. Nous estimons qu'il faut veiller à une coordination efficace des activités du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil a besoin des compétences et de l'aide de la Commission en matière de règlement des conflits. Dans ce contexte, nous remercions le Président de la Commission de consolidation de la paix pour l'exposé perspicace et stimulant qu'il a présenté aujourd'hui.

Avec le Nouvel Agenda pour la paix et le Sommet de l'avenir qui se profilent à l'horizon, nous avons une chance exceptionnelle de consolider le cadre des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Nous appuyons pleinement ces efforts et nous nous réjouissons à la perspective de contribuer activement à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2025. Nous pensons que la prévention structurelle, qui repose sur les trois piliers de l'ONU, est cruciale. Réduire les risques de conflit nécessite des institutions étatiques résilientes et responsables, une bonne gouvernance et de la cohésion sociale, ainsi qu'un développement durable et inclusif qui soit respectueux des droits humains. À cet égard, il convient de souligner que la participation véritable des femmes et des jeunes à la vie publique est indispensable pour renforcer la cohésion sociale et, par conséquent, la prévention structurelle. Pour y parvenir, nos efforts doivent être non seulement plus énergiques, mais aussi plus ciblés et mieux coordonnés. Traiter les obligations découlant du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité comme un élément à part entière des autres stratégies de l'ONU, en particulier celles liées à la paix, à la sécurité et au développement, doit rester notre priorité. C'est pourquoi, par le biais de son aide au développement, la Pologne met fortement l'accent sur la réduction des inégalités économiques et sociales, en particulier entre les femmes et les hommes, et sur l'éducation de la jeune génération.

La manière la plus constructive d'autonomiser les jeunes, de contrer le risque de radicalisation et de réduire leur vulnérabilité dans des situations de conflit est d'investir dans une éducation, une formation professionnelle et des perspectives d'emploi de qualité. À cette fin, la Pologne fournit une assistance aux étudiants des pays en développement, y compris ceux qui se trouvent dans des régions touchées par un conflit. Dans le même temps, la menace omniprésente de manipulation et de désinformation pèse lourdement, en particulier sur les jeunes. Nous devons agir avec détermination pour faire face à ce problème. Investir dans l'éducation pour la paix est une solution stratégique. En encourageant la pensée critique et l'éducation aux médias, nous leur donnons les moyens de naviguer dans le paysage de l'information et de discerner le vrai du faux.

Pour terminer, il est essentiel de donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'être des agents de changement. En les associant réellement et en cultivant leur potentiel, nous pouvons leur permettre de jouer un rôle de premier plan dans la prévention des conflits et l'instauration d'une paix durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Lambrinidis.

M. Lambrinidis (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats, ainsi que l'Andorre, s'associent à la présente déclaration.

Alors que la Commission de la condition de la femme se réunit à New York cette semaine, nous devons réfléchir à cette citation tirée du Nouvel Agenda pour la paix : « Tant que les inégalités de pouvoir entre les hommes et les femmes [...] entraveront la moitié de nos sociétés, la paix restera inaccessible ». Cette citation faisait suite à l'appel du Secrétaire général à démanteler les structures de pouvoir patriarcales. Nous savons qu'une société plus égalitaire entre les femmes et les hommes ouvre la voie à une plus grande inclusion, et donc à plus de justice sociale et de paix. Pour renforcer la résilience, il faut éliminer tous les obstacles à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, afin que celles-ci puissent participer pleinement, sur un pied d'égalité et de manière véritable à la paix, à la sécurité et à la consolidation de la paix. Il en va de même pour les jeunes. C'est la clef de l'appropriation des solutions pour l'avenir.

L'Union européenne est déterminée à contribuer à l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus de prévention des conflits, de médiation et de paix dans le monde entier. Pour donner un exemple, nous avons mis en place des réseaux interrégionaux de jeunes artisans de la paix afin de créer des canaux permettant d'influencer la prise de décisions. Le réseau des Jeunes voix du Sahel, l'organisation Young Mediterranean Voices et le partenariat pour la jeunesse entre l'Union européenne et la Tunisie figurent parmi les initiatives phares de l'Union européenne. Le Forum des dirigeantes afghanes aide également les Afghanes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afghanistan, à faire entendre leur voix. Enfin, au Burundi, le soutien fourni par l'Union européenne contribue à renforcer la participation des femmes aux processus de médiation en faveur de la paix et aux infrastructures locales pour la paix.

N'oublions pas non plus que la pleine réalisation des droits humains de tous, y compris les femmes et les filles, est essentielle à la pérennisation de la paix. Nous devons appliquer pleinement la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et la résolution 2250 (2015), sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Le monde est confronté à de multiples crises et aucune région n'est épargnée. L'ONU doit être mieux préparée à soutenir les pays dans leurs efforts nationaux de prévention des conflits. C'est un résultat essentiel que nous espérons voir ressortir du Sommet de l'avenir et, par la suite, de l'examen du dispositif de consolidation de la paix qui aura lieu l'année prochaine. Le Secrétaire général dispose de plusieurs outils importants en matière de prévention des conflits et de médiation. Le Conseil de sécurité doit envisager d'inclure systématiquement des composantes de consolidation de la paix dans ses mandats et ses plans de transition et réfléchir à la manière dont les femmes et les jeunes peuvent être habilités à participer pleinement aux activités de consolidation de la paix. Mais plus généralement, le système des Nations unies pour l'appui à la prévention des conflits doit être plus cohérent, mieux doté en ressources et mieux préparé à répondre aux divers besoins des États Membres.

Nous voyons trois éléments cruciaux à cet égard.

Premièrement, les États Membres doivent bénéficier d'un appui plus systématique pour mettre au point des stratégies nationales de prévention, comme le demande le Nouvel Agenda pour la paix. Ces stratégies doivent être multidimensionnelles, axées sur les personnes et se concentrer non seulement sur les conflits, mais aussi sur la violence fondée sur le genre. Elles pourraient être présentées à la Commission de consolidation de la paix et être liées à des incitations financières et autres pour leur mise en œuvre. Nous avons déjà entendu les exemples du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe à cet égard. Nous avons également participé à une réunion sur les peuples autochtones et la réconciliation nationale avec le Canada, la Colombie et la Norvège. Ce mois-ci, la Commission de consolidation de la paix se penchera sur la Mauritanie, le Kenya et le Timor-Leste. Je félicite vivement ces pays d'avoir fait le premier pas et pris les devants.

Deuxièmement, il faut améliorer la cohérence entre les nombreux acteurs du système des Nations Unies qui contribuent à la consolidation de la paix. Ils doivent travailler en synergie pour permettre aux coordonnateurs résidents de contribuer le plus efficacement possible à la formulation et à la mise en œuvre de stratégies nationales de prévention des conflits et, bien entendu, à l'inclusion des femmes et des jeunes dans ces efforts.

Enfin, nous avons besoin d'un nouveau paradigme pour le financement de la prévention des conflits et d'un changement radical dans l'investissement au service de la prévention, sur la base de la résolution 76/305 de l'Assemblée générale, intitulée « Financement de la consolidation

de la paix » et adoptée en 2022. La fragmentation du système des Nations Unies et la forte dépendance à l'égard du financement à titre volontaire favorisent la concurrence plutôt que la collaboration.

Je conclurai en disant que l'Union européenne se réjouit à l'idée de participer activement à de nouvelles discussions pour réaliser de réels progrès en matière de prévention des conflits lors du Sommet de l'avenir et de l'examen du dispositif de consolidation de la paix en 2025. Nous avons du travail, mais la situation est très encourageante, y compris – et je les remercie pour leur initiative – la formidable participation de tant d'États Membres au présent débat.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. França Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil remercie le Japon d'avoir organisé le présent débat public qui arrive à point nommé. Je remercie les intervenants de la société civile pour leurs contributions éclairantes à cette séance. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour ses observations, et tous les membres de la Commission de consolidation de la paix pour leur contribution à l'exposé de la présidence de la Commission de consolidation de la paix ce matin.

Alors que nous sommes témoins de violences persistantes et généralisées dans le cadre de conflits anciens et nouveaux, il est plus important que jamais d'intensifier nos efforts de prévention, tant au niveau local qu'au niveau mondial. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle actif pour prévenir les conflits et la résurgence de la violence, tout comme la Commission de consolidation de la paix. Ensemble, les deux organes, chacun dans son domaine de compétence et en interagissant efficacement, ont beaucoup plus à offrir au monde en matière de protection et de promotion de la paix.

Nous sommes d'accord avec la priorité donnée par le Secrétaire général à la prévention dans son Nouvel Agenda pour la paix. La prévention permet de sauver des vies et de préserver les acquis du développement et elle est essentielle à la pérennisation de la paix.

Lors de la manifestation phare organisée pendant la présidence brésilienne du Conseil sur le thème « La paix par le dialogue : contribution des accords régionaux, sous-régionaux et bilatéraux à la prévention et au règlement pacifique des différends » (voir S/PV.9448), de nombreuses délégations avaient montré à quel point l'élément de prévention était fondamental pour construire des sociétés pacifiques.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, une prévention efficace nécessite des approches globales. À cet égard, l'élaboration de stratégies de prévention nationales et régionales présente un grand intérêt. La mise au point de ces stratégies exige une compréhension approfondie des principaux facteurs de risque auxquels une région ou un pays donné est exposé.

L'inclusion doit être au cœur de toute stratégie de prévention. La crédibilité des processus politiques et la force des institutions reposent sur leur capacité à représenter de multiples points de vue et secteurs de la société. En matière de prévention, la pluralité des perspectives permet une perception plus large des risques et contribue à déterminer où les investissements sont les plus nécessaires.

La participation pleine, égale, véritable et sûre des femmes aux processus ayant trait aux questions de paix et de sécurité et à la prise de décisions politiques est d'une importance vitale pour prévenir les conflits. Les femmes subissent de manière disproportionnée les effets des conflits et peuvent apporter une perspective singulière en matière de prévention, comme l'a déjà bien montré le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Nous devrions en tirer des enseignements et nous en inspirer.

Associer les jeunes aux débats et aux décisions concernant la prévention des conflits est également crucial. Les stratégies de prévention doivent prendre en compte les vulnérabilités spécifiques des jeunes, notamment celles liées à l'éducation, à l'inclusion sociale et au besoin d'horizons économiques. Les jeunes qui ne sont pas aidés peuvent être happés dans des dynamiques d'affrontement et de violence dans leur vie quotidienne s'ils ne sont pas pris en compte dans le cadre d'une approche globale.

Le caractère transversal de la prévention nécessite des approches associant tous les pouvoirs publics et la société dans son ensemble. La prévention des conflits est donc étroitement liée à la promotion des droits de l'homme et des droits politiques et économiques. Le respect de ces droits contribue à la stabilité sociale, politique et institutionnelle des pays et aux débouchés dont jouissent les sociétés entières.

Nous devons également élaborer une approche internationale plus intégrée de la prévention, avec la participation de différents organismes, institutions et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres institutions internationales. C'est un rôle que la Commission de consolidation de la paix est bien placée pour jouer, d'autant plus si le Conseil de sécurité peut également accorder une attention accrue et mieux coordonnée à la question.

En tant que Président de la Commission de consolidation de la paix cette année, le Brésil se consacrera entièrement à cet engagement.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : La complexité des menaces qui pèsent aujourd'hui sur la paix et la sécurité internationales reflète l'interconnexion de notre monde. Les conflits sont devenus plus fragmentés et les théâtres de conflit beaucoup plus complexes et instables. Les questions de genre ne sont pas encore pleinement intégrées dans nos efforts collectifs en matière de prévention des conflits, de relèvement et de reconstruction.

L'Inde insiste donc sur la nécessité d'adopter une approche globale pour créer des conditions propices à la prise en compte des vulnérabilités et à la prévention des conflits, compte tenu notamment de l'effet disproportionné des conflits et de la violence sur les femmes et les jeunes. Pour ce faire, nous nous inspirons des enseignements ancestraux de notre philosophie ancrée dans les principes du *Vasudhaiva Kutumbakam*, selon laquelle le monde entier est une seule et même famille.

Cinq points sont essentiels à cet égard.

Premièrement, le règlement pacifique des différends est essentiel au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la promotion de l'état de droit. Le dialogue et la diplomatie doivent être la voie privilégiée pour résoudre les différends dans une atmosphère exempte de peur et de coercition.

Deuxièmement, le Conseil doit respecter les efforts régionaux consensuels visant à relever les défis communs à la paix et à la sécurité internationales. L'ONU et les organisations régionales doivent aider les autorités nationales, quand elles en font la demande, à renforcer, grâce à la participation des femmes et des jeunes, leurs capacités à faire face aux vulnérabilités socioéconomiques et à renforcer la résilience. En outre, les pays fournisseurs de contingents doivent avoir leur mot à dire dans les cadres de prise de décisions, y compris au moment où s'achève l'élaboration des mandats.

Troisièmement, étant donné le rôle que joue le Conseil de sécurité dans les efforts de résolution des conflits et de pérennisation de la paix, il convient d'examiner attentivement et sérieusement son fonctionnement, y compris la question de sa représentativité. Le Conseil de sécurité, dispositif institutionnel responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité

internationales, ne peut rester figé dans le temps. Il doit évoluer pour éviter l'obsolescence et conserver sa pertinence. L'une des exigences les plus importantes est donc de renforcer la capacité du Conseil à traiter les questions dont il est saisi en le rendant représentatif des réalités contemporaines et en entreprenant une réforme pour le rendre plus efficace. Pour sa part, l'Inde a joint le geste à la parole en veillant, durant sa présidence du Groupe des Vingt (G20) l'année dernière, à ce que l'Union africaine en devienne un membre à part entière. Le Conseil de sécurité n'a qu'à suivre le mouvement.

Quatrièmement, l'objectif de la consolidation de la paix doit être d'éliminer les cloisonnements et de promouvoir la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit, de soutenir l'élaboration de stratégies intégrées en faveur du développement durable et de garantir des ressources prévisibles pour le relèvement rapide. Le respect de l'appropriation nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, tout en donnant la priorité au développement, est une condition *sine qua non* de la pérennisation de la paix.

Cinquièmement, nous devons reconnaître qu'une participation véritable des femmes et des jeunes à la prise de décisions renforce les efforts de prévention et accroît l'efficacité de la consolidation de la paix dans les situations d'après-conflit. Les policières et les soldates de la paix jouent un rôle indispensable pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans les situations d'après-conflit, et ce rôle doit être davantage encouragé et facilité.

Je suis satisfaite de pouvoir dire que, ces dernières années en particulier, l'Inde a redoublé d'efforts pour placer davantage de femmes à des postes clés dans toutes ses activités de maintien de la paix. Le Conseil n'est pas sans savoir que 108 Indiennes sont actuellement déployées dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier. Il s'agit d'observatrices militaires et d'officières d'état-major, d'officières et de soldates des contingents, ainsi que de trois équipes de liaison entièrement féminines déployées dans les missions de maintien de la paix au Soudan, en République démocratique du Congo et sur le plateau du Golan. Je dois également ajouter que, sous l'impulsion du Premier Ministre Modi et de sa vision d'un développement emmené par les femmes, le G20 a adopté, sous la présidence indienne l'année dernière, un plan d'action complet pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Nous continuerons à contribuer résolument à ces efforts à l'échelle mondiale tout en collaborant avec tous nos partenaires.

Pour conclure, je dirai que l'Inde a toujours apporté une contribution positive notable aux initiatives de consolidation de la paix, en s'appuyant sur ses efforts pour faire entendre la voix des pays du Sud. Nous sommes déterminés à poursuivre dans ce sens et réaffirmons ici notre engagement inébranlable en faveur de la paix et de la stabilité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d'abord la délégation japonaise d'avoir organisé cet important débat public.

En ce qui concerne les questions posées pour les besoins de cette séance, les définitions et obligations essentielles sont prescrites par le droit international et la Charte des Nations Unies. En vertu de cette compréhension fondamentale, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États est impératif pour prévenir les conflits, rétablir et maintenir la paix, protéger la sécurité humaine et promouvoir un développement socio-économique durable.

La communauté internationale n'a pas su prévenir et réprimer l'agression contre mon pays, l'Azerbaïdjan, et l'occupation, le nettoyage ethnique, la dévastation et l'annihilation culturelle de ses territoires qui en ont résulté, perpétrés par l'Arménie voisine. Les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), toutes adoptées à l'unanimité, n'ont toujours pas été mises en œuvre 27 ans plus tard.

L'impunité pour un tel manquement et pour les atrocités systématiques commises par l'agresseur, conjuguées au fait que le processus de règlement, dans le cadre de l'accord régional, s'est manifestement écarté des principes universellement acceptés d'une médiation efficace, a créé des conditions propices à la prolongation du conflit et à l'aggravation de ses implications militaires, humanitaires et économiques.

Il est intéressant de constater que certains pays qui, pendant des décennies, ont fermé les yeux sur les violations flagrantes du droit international et des droits humains de centaines de milliers de personnes qui ont dû fuir leur foyer en conséquence de l'agression ou qui se sont livrés à de telles violations, ont accru leurs intérêts égoïstes dans la région après que l'Azerbaïdjan a libéré ses territoires de l'occupation, rétabli sa souveraineté et son intégrité territoriale et éliminé la menace d'un séparatisme violent.

Une paix durable dans la région exige que l'Arménie respecte strictement ses obligations internationales, abandonne ses revendications territoriales, s'abstienne

de toute désinformation et mésinformation, répare le préjudice causé à l'Azerbaïdjan par son agression et son occupation et s'engage de bonne foi dans la normalisation des relations entre nos deux États.

L'Azerbaïdjan attache une importance particulière au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et au programme relatif aux jeunes et à la paix et la sécurité, ainsi qu'à la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes. Nous sommes fiers de la contribution des Azerbaïdjanaises aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et aux efforts nationaux de déminage et de développement après les conflits.

Ces programmes revêtent une importance supplémentaire pour mon pays dans le contexte de la réhabilitation et de la reconstruction à grande échelle des territoires libérés, afin d'assurer le retour en toute sécurité et dans la dignité des populations déplacées de force, y compris les femmes, les filles et les jeunes, dans leurs lieux d'origine.

Le soutien et la solidarité envers les États qui ont entamé un processus de consolidation de la paix, de relèvement et de déminage après un conflit doivent rester une priorité et un engagement essentiel de l'Organisation des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Macédoine du Nord.

M. Danailov Frchkoski (Macédoine du Nord) (*parle en anglais*) : Le dialogue et la médiation sont essentiels à la prévention des conflits et des atrocités criminelles. D'une manière générale, l'Organisation des Nations Unies, de par sa Charte, a pour mandat institutionnel de promouvoir le dialogue et la médiation. Ma déclaration portera sur la capacité de l'Organisation à le faire.

L'ONU compte plusieurs départements et unités chargés de faciliter le dialogue et la médiation : le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département des opérations de paix, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les mécanismes de surveillance des Nations Unies pour les traités relatifs aux droits de l'homme, une division des procédures spéciales et, surtout, le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques, qui dispose d'équipes de réserve de conseillers principaux pour la médiation, ainsi que le Conseil consultatif de haut niveau chargé des questions de médiation, créé en 2017.

Toutefois, pour améliorer ces mécanismes et organes et les rendre plus pertinents, il est nécessaire de se concentrer sur un type de conflits précis, très présents dans le monde, et qui concernent d'une certaine manière le travail de l'ONU : je veux parler des conflits identitaires. Ils supposent des différences culturelles dans des conflits antagonistes, dans lesquels les cibles civiles, principalement les femmes et les jeunes filles, sont exposées à une violence extrême. La difficulté à laquelle nous sommes tous confrontés ici est qu'il est exceptionnellement difficile d'assurer la médiation et la négociation dans les conflits identitaires. Selon le rapport *Alert 2023 ! Report on conflicts, human rights and peacebuilding*, publié par un centre de recherche sur la paix de l'Université de Barcelone, 70 % des conflits aujourd'hui ont pour substance et origine des revendications identitaires.

Nous pensons que les départements et unités des Nations Unies chargés de la médiation et de la négociation ne sont pas bien préparés et qu'ils devraient se concentrer davantage sur la médiation et la négociation dans les conflits identitaires. Une fois de plus, je tiens à souligner que ces conflits ont une dynamique qui leur est propre. Ils alimentent la psychologie de la victimisation et peuvent être très sanglants. Ce qu'il faut, c'est une connaissance spécifique des techniques de médiation et de négociation, des équipes de négociation dans lesquelles l'équilibre entre les genres est respecté, des ensembles d'objectifs précis à prendre en considération par les équipes de négociation, qui peuvent comprendre des dirigeants et acteurs locaux, des chefs religieux, voire même des chefs de gangs, ou d'autres responsables communautaires.

Ce que je veux dire, c'est que l'ONU doit reconstruire les unités de médiation et de négociation afin qu'elles soient plus efficaces, mieux informées et dotées d'une structure plus solide. Il faut également centraliser ou faciliter l'accès à toutes les données existantes sur l'histoire de l'implication de l'Organisation dans la médiation et la négociation des conflits en un seul point de référence institutionnel. Ces archives mieux organisées constitueraient la mémoire institutionnelle de l'ONU et pourraient servir de base à de nouvelles recherches et contribuer à l'efficacité des travaux des différentes unités. Plus important encore, elles pourraient donner accès aux enseignements tirés de l'expérience afin que nous puissions nous appuyer sur eux dans le cadre des solutions actuelles.

Je voudrais conclure ce sujet sur les conflits identitaires en proposant la création d'une école des Nations Unies pour la médiation et la négociation, qui constituerait un jalon important pour la diplomatie et les relations internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Hachem (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la délégation japonaise, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et vous remercier d'avoir organisé ce débat à un moment où notre monde est aux prises avec des conflits qui ternissent les idéaux de respect des droits de l'homme et de la dignité humaine.

Avant d'aborder le thème de notre débat d'aujourd'hui, intitulé « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir », qu'il me soit permis de souligner qu'avant de donner des moyens d'agir à tout le monde, en particulier aux femmes et aux jeunes, nous devons d'abord et collectivement nous efforcer de les protéger.

Malheureusement, nous avons échoué sur les deux fronts. Sur le front de la prévention des conflits, nous avons échoué. Un simple coup d'œil sur ce qui se passe à Gaza et au Liban depuis cinq mois le confirme. En ce qui concerne le fait de donner des moyens d'agir aux femmes et aux jeunes, nous avons également échoué. Alors que nous nous efforçons à grand-peine de trouver des moyens d'autonomiser les femmes et les jeunes, ces deux groupes se débattent pour survivre à Gaza – pas pour vivre, mais pour survivre.

Le thème de notre débat d'aujourd'hui est un thème auquel le Liban attache une grande importance, car tout au long de notre histoire, nous avons dû faire face à des conflits, des guerres et des invasions. À l'heure où nous parlons, le Liban continue d'être la cible, une fois de plus, de l'agression israélienne qui a tué plus de 50 civils, dont 22 femmes, trois journalistes et huit enfants, depuis le mois d'octobre. Cette agression a également provoqué le déplacement de plus de 90 000 personnes, dont 50 % de femmes. Et alors que nous déployons tous les efforts possibles, avec nos partenaires, pour empêcher que le conflit continue de s'envenimer, nous constatons qu'Israël prolonge et étend son agression.

Pendant trop longtemps, nous avons choisi de gérer les conflits plutôt que de les résoudre et, ainsi, de prévenir l'éclatement de conflits futurs. La prévention est ancrée dans le droit international et dans nos obligations internationales. Le seul moyen d'éviter un nouveau cycle de violence dans notre région est de respecter les obligations qui nous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies et d'appliquer intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En guise de conclusion, je voudrais citer un exemple libanais qui illustre la véritable autonomisation des femmes et leur pouvoir émancipateur. L'une de nos rescapées, la journaliste Christina Assi, qui a été prise pour cible par Israël le 13 octobre, avec ses collègues, parce qu'elle était journaliste, a quitté l'hôpital il y a seulement une semaine, après avoir subi plus de 21 interventions chirurgicales. Interrogée sur le message qu'elle souhaitait faire passer à l'occasion de la Journée internationale des femmes, elle a déclaré :

(l'orateur poursuit en arabe)

« Je ne resterai pas dans mon fauteuil roulant. L'histoire ne s'arrêtera pas là. Il est vrai que mon parcours est difficile et que mon traitement sera long, mais je marcherai à nouveau et je travaillerai à nouveau. Quelque chose en moi me pousse à continuer de résister et de lutter. Je ne sais pas ce que c'est, mais il y a une voix en moi qui me rappelle que je ne les laisserai pas gagner et que je ne succomberai pas ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la République arabe syrienne.

M^{me} Mustafa (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat important alors que nous sommes confrontés à de graves défis à travers le monde qui exigent de mobiliser toutes les énergies et de promouvoir la participation des jeunes et des femmes dans différents secteurs afin de faire progresser les sociétés et de parvenir à la stabilité et à la prospérité.

La République arabe syrienne souhaite souligner en premier lieu que le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que la prévention des conflits exigent le plein respect du droit international, en accordant la priorité aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, au premier rang desquels figurent les principes de souveraineté, de non-ingérence dans les affaires intérieures des États, de règlement pacifique des différends et de non-recours à la menace ou à l'emploi de la force.

La République arabe syrienne estime qu'il importe d'inclure les femmes et les jeunes dans les processus de prise de décision, l'élaboration des politiques, les programmes nationaux et les activités bénévoles et de la société civile. C'est pourquoi les institutions publiques syriennes continuent de mettre en place des dispositifs administratifs et législatifs, de former des cadres nationaux et d'offrir des possibilités pour assurer la pleine

représentation de toutes les composantes de la société, sur un pied d'égalité et sans aucune discrimination.

La guerre terroriste menée contre mon pays a touché tous les Syriens, y compris les femmes et les jeunes. Ils ont été confrontés à des défis sans précédent. Malgré tout, les Syriennes ont joué un rôle honorable et pionnier pour surmonter ces difficultés et faire face à leurs répercussions. Elles ont participé à la lutte contre le terrorisme et son idéologie, qui repose sur l'ignorance, l'extrémisme et la haine. Elles ont apporté un appui sans faille aux familles qui avaient perdu leur principal soutien. Elles ont participé de manière constructive à des activités à caractère social et à des organisations de la société civile. Le Gouvernement syrien a joué un rôle majeur dans la promotion du statut et de la participation des femmes, qui continuent à occuper divers postes au sein de l'État et de la société. La participation des femmes aux conseils d'administration locaux a été multipliée par cinq depuis 2010, et les femmes représentent désormais 44 % de la main-d'œuvre du secteur public et 57 % du corps judiciaire.

La République arabe syrienne compte sur l'appui des États Membres dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la situation de tous les Syriens, y compris les femmes et les jeunes, grâce aux mesures suivantes. Premièrement, il s'agit de soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme et de mettre fin à l'idéologie et aux pratiques extrémistes du terrorisme, fondées sur la restriction des libertés, la discrimination à l'égard des femmes, la perpétration de violences et de violations à leur endroit, notamment avec l'imposition de la prétendue loi sur la moralité publique par le groupe terroriste Hay'at Tahrir el-Cham. Deuxièmement, les États doivent rapatrier tous leurs ressortissants terroristes et leurs familles. Troisièmement, il faut soutenir les efforts déployés par le Gouvernement syrien pour offrir de bonnes conditions de vie et renforcer les capacités, augmenter la quantité et la qualité des projets de relèvement rapide, et soutenir des petits et micro-projets en faveur des femmes et des jeunes, y compris des projets au profit des femmes vivant en zone urbaine, et en donnant la priorité aux femmes chefs de famille qui ont été déplacées par la guerre. Quatrièmement, il faut mettre fin à la présence militaire étrangère illégitime et lever immédiatement et sans condition les mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien, qui obligent de nombreux Syriens, en particulier les jeunes, à chercher asile à l'étranger. Cinquièmement, il faut soutenir les efforts déployés par le Gouvernement syrien pour créer un environnement propice au retour des personnes déplacées dans leur région.

Depuis plus de 50 ans, les Syriennes sont confrontées à l'occupation israélienne et à ses crimes contre les Syriens dans le Golan syrien occupé. Les Syriennes souffrent depuis de nombreuses années des pires crimes commis par les groupes terroristes. Elles sont donc pleinement conscientes de la douleur et de la souffrance ressenties par leurs sœurs dans les territoires palestiniens occupés, qui sont confrontées à la machine de guerre israélienne, laquelle a tué plus de 9 000 femmes au cours des 157 derniers jours de génocide, soit 60 femmes tuées chaque jour. La machine de guerre israélienne a également tué des milliers de jeunes et d'enfants.

Dans le même temps, l'Administration des États-Unis, qui prétend défendre les droits humains et promouvoir l'autonomisation des femmes, empêche le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de mettre fin à cette agression injuste. Tout débat sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix doit évoquer la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et aux souffrances des femmes qui vivent sous son joug.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Rwanda.

M. Rwamucyo (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner l'occasion de contribuer à ce débat sur la promotion de la prévention des conflits, qui met l'accent sur les moyens d'agir à donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes. Le Rwanda remercie les intervenants de leurs exposés éclairants et félicite le Japon d'avoir pris l'initiative d'organiser ce débat important.

La prévention des conflits est un objectif auquel nous devons tous donner la priorité. Pour promouvoir la prévention des conflits, il faut investir dans une véritable compréhension de leurs causes profondes afin de pouvoir s'y attaquer de manière globale. C'est non seulement la méthode la plus efficace pour éviter les conflits, mais elle permet également de garantir une paix et une stabilité durables sur le long terme. Le démantèlement des obstacles systémiques qui favorisent la discrimination, entravent la représentation politique et étouffent la participation des groupes marginalisés, y compris les femmes et les jeunes, aux efforts de consolidation de la paix, est essentiel à ce processus. En Afrique et dans le monde entier, favoriser l'unité dans la diversité offre aux jeunes une voie prometteuse pour promouvoir activement la paix et la sécurité. Malheureusement, les communautés marginalisées se heurtent souvent à des obstacles qui les empêchent de s'impliquer, notamment des garanties

sociales insuffisantes, un manque de perspectives d'emploi et un accès limité à l'éducation. Pourtant, en encourageant la participation des jeunes par le biais de forums structurés et d'initiatives de développement, nous offrons un itinéraire direct vers la prévention des conflits.

Cette tâche revêt une importance particulière avec des initiatives telles que YouthConnekt, menée par le Président rwandais, S. E. M. Paul Kagame. Grâce à des plateformes comme YouthConnekt, la mobilisation et l'autonomisation des jeunes ne sont pas de simples idéaux, mais des stratégies réalisables. Ces initiatives offrent aux jeunes des espaces où ils peuvent nouer des liens, échanger des idées et acquérir des compétences essentielles pour participer activement aux efforts de consolidation de la paix. En nourrissant le potentiel des jeunes, nous ne nous contentons pas de nous atteler au règlement de leurs problèmes, mais nous libérons également leur capacité à devenir les acteurs d'un changement positif, renforçant ainsi la vision d'unité dans la diversité au service d'une paix et d'une sécurité durables. L'attachement du Rwanda au principe de « ne laisser personne de côté » témoigne de notre foi dans un dialogue inclusif et dans la participation de tous les secteurs de la société à la consolidation de la paix. Cet engagement s'étend à l'appui aux initiatives de prévention des conflits par le biais de financements, d'une assistance technique et d'activités de sensibilisation, en particulier pour les projets menés par des femmes.

Notre approche de la prévention des conflits s'appuie sur les enseignements tirés des expériences passées. Il est primordial que les stratégies de paix soient non seulement efficaces mais aussi durables, en évitant de recourir à des solutions militaires et en privilégiant plutôt le dialogue, la médiation et la réconciliation. Le processus de réconciliation engagé par le Rwanda au lendemain du génocide est un exemple éloquent de règlement efficace d'un conflit. En favorisant la compréhension et en reconstruisant les relations entre les victimes et les auteurs de crimes, nous avons pu jeter des bases solides pour une paix et une stabilité durables. Cette expérience illustre l'importance que revêtent la réconciliation et la justice transitionnelle pour prévenir la résurgence des conflits.

À la lumière de l'expérience du Rwanda, nous estimons que les recommandations concrètes suivantes peuvent guider le Conseil de sécurité dans son action à l'appui de la consolidation de la paix.

Premièrement, la volonté politique est indispensable, car l'appropriation nationale des questions litigieuses – notamment en promouvant le dialogue et la mobilisation de la population et en répondant aux attentes

des citoyens – est cruciale pour s’attaquer aux causes profondes des conflits. Chaque pays et chaque communauté ont des difficultés et des possibilités qui leur sont propres. Il n’existe pas de solution passe-partout. Pour être pérenne, la consolidation de la paix doit être le fruit de processus dirigés et contrôlés par les pays. Le soutien des partenaires ne peut que contribuer à améliorer les résultats.

Deuxièmement, les organes internationaux, les partenaires et les gouvernements doivent investir dans des initiatives qui promeuvent des processus politiques inclusifs, tout en garantissant une véritable participation des femmes, des jeunes et des communautés marginalisées.

Troisièmement, le Conseil de sécurité et les institutions partenaires doivent encourager la création et le financement de plateformes qui favorisent la participation des jeunes et de la société civile aux processus de paix. Il s’agit notamment d’offrir aux jeunes des possibilités d’éducation et d’emploi afin de les dissuader de prendre part à des conflits.

Quatrièmement, nous devons promouvoir la réconciliation et le dialogue, en nous inspirant du modèle de réconciliation mis en place au Rwanda pour favoriser le dialogue et la compréhension dans les zones touchées par le conflit, et appuyer les initiatives en faveur de la réconciliation et de l’apaisement des sociétés pour prévenir la résurgence des conflits.

Cinquièmement, les organisations internationales et les pays donateurs doivent appuyer en priorité les initiatives locales de consolidation de la paix et de prévention des conflits, en particulier celles qui encouragent la participation des femmes et des jeunes.

Le Rwanda reconnaît et salue l’engagement du Conseil de sécurité à soutenir la consolidation d’une paix pérenne. Ce n’est que par la mise en place d’institutions fortes et inclusives, sous-tendues par des mécanismes efficaces de gouvernance et de responsabilité, que nous pourrions véritablement promouvoir la prévention des conflits et donner à tous les acteurs du processus de paix les moyens d’agir. Le parcours du Rwanda est riche d’enseignements à cet égard et, à l’approche du Sommet de l’avenir et de l’examen du dispositif de consolidation de la paix de l’ONU prévu pour 2025, nous sommes disposés à partager nos expériences avec la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. García Toma (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants à la Représentation permanente du

Japon de nous avoir invités à participer à ce débat public important et nous lui adressons tous nos vœux de succès dans sa présidence du Conseil de sécurité au cours de ce mois.

Étant donné que nous aborderons sous peu la question du réexamen du cadre institutionnel de l’ONU en vue de renforcer l’efficacité de la consolidation de la paix, nous souhaitons saisir cette occasion pour réaffirmer la nécessité d’encourager et d’accroître la participation des femmes et des jeunes à la prévention, à la médiation et au règlement des conflits. Nous partageons l’avis de la présidence selon lequel la consolidation de cette politique institutionnelle doit se fonder sur une approche intégrée qui garantisse le lien entre l’action humanitaire, le développement, la paix et permette également aux femmes et aux jeunes de jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés.

Dans le cadre des processus d’investissement et d’acquisition de capitaux destinés à promouvoir et à consolider durablement la participation des femmes et des jeunes aux processus de règlement des conflits découlant de toute forme de violence, d’intolérance, d’injustice sociale et d’exclusion, nous devons garder à l’esprit qu’il est crucial d’améliorer les capacités et les compétences visant à renforcer les positions et à favoriser les rapprochements, dans l’objectif principal de détecter, de comprendre et de régler les conflits, vu que la paix, en tant que manifestation de la culture œcuménique, reflète la vocation indéniable à respecter la vie et la dignité de toutes les personnes, sans distinction. À cet égard, la position du Pérou est conforme à celles exprimées par les délégations qui nous ont précédés, en ce sens que la Commission de consolidation de la paix joue un rôle consultatif essentiel auprès du Conseil de sécurité dans la définition de ses mandats, notamment en ce qui concerne la mise en place d’un cadre institutionnel résilient.

Ce n’est pas ouvrir une boîte de Pandore ni ressasser une vieille diatribe que d’affirmer que l’élimination de l’extrême pauvreté est l’un des défis vitaux à relever pour pérenniser la paix. Même s’il s’agit d’une évidence, il faut toujours rappeler que la pauvreté est l’une des causes profondes des situations de conflit et d’après-conflit. La pauvreté flétrit l’esprit, hypothèque l’avenir, complique la vie au quotidien et alimente les malentendus.

Les conflits font toujours des victimes innocentes. Passons en revue, sans dissimuler notre honte, la longue liste d’enfants, d’adolescents et de femmes exposés au calvaire, et sacrifiés à l’autel de l’absurdité et de la folie. Le temps est enfin venu de mettre fin à notre complicité avec cet étalage effronté, ainsi qu’à l’hypocrisie qui consiste à occulter la réalité des femmes et des jeunes dans les zones de conflit.

Le verdict de l'histoire doit refléter clairement le fait que les femmes et les jeunes ne sont pas de simples bénéficiaires des dividendes de la paix, mais qu'ils ont de bonnes raisons de participer activement aux processus de prise de décisions liés au règlement et à la prévention des conflits, quelle que soit leur position institutionnelle. Les femmes apportent leur détermination à toute épreuve, leur abnégation de martyrs et leur capacité à faire naître l'espoir. Pour ce qui est des jeunes, ils n'acceptent pas la défaite, ils relèvent les défis avec la passion de l'utile et ils abordent chaque jour avec la détermination de construire l'avenir.

Je conclurai en réaffirmant la volonté politique du Pérou de continuer de promouvoir une culture de dialogue, de tolérance, de respect de la diversité et de compréhension mutuelle, dans laquelle la participation active des citoyens est encouragée, afin de contribuer au maintien de la paix, de la prospérité et de l'égalité, sans exclure ni marginaliser les autres, et en accordant à tous des droits et des devoirs de manière équitable. Comme l'a dit le mahatma Gandhi, il n'y a pas de chemin vers la paix, la paix est le chemin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Timor-Leste.

M. Babo Soares (Timor-Leste) (*parle en anglais*) : Nous tenons tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat public, et nous remercions les intervenants de leurs observations édifiantes.

Nous partageons le point de vue selon lequel la prévention des conflits doit constituer la pierre angulaire de notre sécurité collective et reconnaissons l'importance d'un développement socioéconomique sain et équilibré, étayé par le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ancré dans les lois et les normes internationales en matière de droits humains.

En tant que société sortant d'un conflit, nous sommes confrontés à divers défis, et c'est pourquoi nous pensons que la meilleure façon de prévenir les conflits est de s'attaquer à leurs causes profondes. Il en va de l'intérêt collectif du Conseil de sécurité et de l'ensemble de la communauté internationale. Nous sommes d'avis que les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix au niveau mondial doivent tendre à aider les pays à parvenir à une réconciliation interne, à construire des sociétés résilientes et inclusives, à stimuler la réforme du secteur de la sécurité, à appuyer des processus politiques inclusifs, à promouvoir la cohésion sociale, la bonne gouvernance, l'état de droit, l'assistance électorale, l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la sécurité climatique, à prévenir les conflits et à jeter les bases d'un développement durable.

Au Timor-Leste, notre propre expérience nous a appris que le coût du règlement des conflits et de la reconstruction après un conflit, tant sur le plan financier qu'opérationnel, ainsi qu'en termes de souffrances humaines, est bien plus élevé que le coût de l'investissement dans la prévention des conflits. Ce parcours nous a amenés à investir dans la consolidation de la paix et la prévention des conflits depuis le rétablissement de notre indépendance en 2002. Par investissement, nous entendons la conception de nombreux programmes, politiques et cadres juridiques visant à promouvoir la prévention des conflits afin de parvenir à une stabilité post-conflit. Il s'agit notamment de mettre en place un mécanisme communautaire mixte de règlement des différends ; d'encourager la réforme du secteur de la sécurité ; de garantir l'égalité des chances pour les femmes et les jeunes et de promouvoir les droits des femmes ; de verser une pension aux anciens combattants ; et d'adopter une loi sur la pratique des arts martiaux, pour ne citer que quelques exemples.

Conscients de l'importance fondamentale des partenariats pour la paix régionale, les politiques post-conflit adoptées par le Timor-Leste ont également été conçues pour nous permettre de nouer des liens particuliers avec nos voisins immédiats et les pays de la région. Nous entretenons ce type de relations privilégiées avec nos voisins et espérons devenir bientôt membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En outre, nous collaborons activement avec le Forum régional de l'ASEAN pour contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité dans la région.

Parallèlement, compte tenu de l'importance de combiner les efforts de consolidation et de pérennisation de la paix déployés aux niveaux national et mondial pour faciliter l'échange de connaissances entre pairs et contribuer à combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités s'agissant d'atteindre les objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État, nous participons activement au Groupe G7+, composé d'États touchés par un conflit ou en situation de fragilité, afin de plaider collectivement pour de meilleures approches à l'appui des efforts de prévention des conflits et de consolidation et de pérennisation de la paix.

Cela étant dit, nous tenons à souligner que la responsabilité de la prévention des conflits incombe aux États. Le leadership national est essentiel, tandis que les partenariats avec les acteurs régionaux et mondiaux sont importants pour permettre de mieux relier les efforts de prévention des conflits déployés aux niveaux national, régional et international.

Je voudrais conclure mon intervention en réaffirmant notre détermination à continuer de trouver des moyens de contribuer à la paix régionale et mondiale. Nous souscrivons à l'appel à un engagement mondial pour promouvoir les principes fondamentaux énoncés dans la Charte des Nations Unies et la fraternité humaine, qui, nous en sommes convaincus, peuvent contribuer à la promotion de la prévention des conflits et à la construction d'un monde meilleur pour nous et pour les générations futures.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Mukongo (République démocratique du Congo) : C'est un honneur et un grand plaisir pour moi de prendre la parole à ce débat public du Conseil de sécurité consacré au thème « Promouvoir la prévention des conflits – donner à tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, des moyens d'agir ».

Le monde est aujourd'hui en proie à des crises multi-formes et profondes. Les fondamentaux de la prévention se sont ébranlés. Le droit international contemporain, autrefois dominé par le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui exhorte les Membres de l'Organisation à s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies, n'est plus que l'ombre de lui-même.

Le rêve des rédacteurs de la Charte s'est évanoui. Le fondement du système de sécurité collective institué par la Charte des Nations Unies a cédé. Il ne repose plus sur l'idée d'une communauté conventionnelle, au sein de laquelle chacun devait respecter certains principes essentiels, et au sein de laquelle la transgression de ces principes par l'un des Membres suscitait contre lui la réaction collective des autres. À la place, c'est la rhétorique guerrière qui remonte en puissance. On assiste, impuissants, à un réveil éhonté des vieux démons des agressions armées et des guerres de conquête pour des matières premières et de nouveaux espaces vitaux, qui n'épargnent aucun continent.

La crise dans l'est de la République démocratique du Congo est un exemple éloquent de cette réalité du monde d'aujourd'hui. Les statistiques sont écœurantes. Le bilan en termes du nombre de morts fait état de plusieurs millions de vies perdues, un véritable génocide superbement et délibérément ignoré par la communauté internationale pour des raisons faciles à imaginer. En termes de durée, la crise s'étend sur trois décennies, avec un record de 7 millions de déplacés internes au jour d'aujourd'hui.

Le conflit dans mon pays n'est pas seulement l'un des plus longs, c'est aussi l'un des plus meurtriers recensés dans l'histoire du monde moderne. Le nombre de pays impliqués et le coût matériel et économique très élevé ont mené à une situation qui est même aggravée par le pillage systématique de ses ressources minières stratégiques. Il s'agit d'un pillage et d'une agression à ciel ouvert, d'un génocide humain et économique silencieux, qui se déroule dans l'indifférence quasi totale de la communauté internationale.

Concernant le traitement des racines exogènes de cette crise, la priorité est de mettre fin à l'agression de mon pays par le Rwanda et tous ses complices. Il faudra ensuite désarticuler cette économie régionale de prédation qui prospère sur le sang des Congolais. Le Conseil de sécurité, en charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait y veiller.

Étant donné la spécificité de la situation dans l'est de mon pays, ma délégation soutient, en guise de prévention, des approches plus innovantes et une démarche globale et holistique en matière de prévention des conflits et d'instauration d'une paix durable, qui devraient inclure des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés mieux adaptées, la promotion d'une croissance économique durable, la lutte contre la pauvreté, le développement social et durable et la réconciliation régionale.

Au niveau interne, le Président de la République, S. E. M. Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, n'a pas attendu la fin de la guerre pour mettre en place une stratégie de prévention des conflits armés pour une prise en charge et un traitement en profondeur des racines endogènes du conflit en République démocratique du Congo, et ce, en partenariat avec toutes les forces vives : les femmes, les jeunes, les partenaires et l'équipe pays des Nations Unies en République démocratique du Congo, sans oublier la Commission de consolidation de la paix.

À titre d'illustration, en date du 22 octobre 2023, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a endossé la validation de la loi sur la prévention et la résolution des conflits communautaires. Cette loi, élaborée en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, fait partie de l'arsenal de la politique nationale de prévention et de résolution des conflits en République démocratique du Congo. D'autres initiatives d'envergure sont également dans l'actif de la prévention, telles que le programme de développement de 145 territoires de la République démocratique du Congo, qui a pour objectif de toucher les zones rurales ; la réforme du secteur de la sécurité ; la réforme de l'armée ; le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, etc.

Pour clore mon propos, je voudrais rassurer le Conseil sur le fait que la République démocratique du Congo, mon pays, malgré l'épreuve de l'agression, va continuer à poursuivre les efforts de renforcement de son infrastructure nationale pour la restauration et la consolidation de la paix. La politique nationale de prévention des conflits déjà en œuvre sera, à coup sûr, régulièrement actualisée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Les femmes et les jeunes, qui font partie intégrante de la chaîne de la paix, ne seront pas laissés pour compte.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante d'Israël.

M^{me} Mimran Rosenberg (Israël) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Japon d'avoir organisé ce débat public important et fort opportun.

Le Conseil de sécurité est l'organe international qui a la responsabilité principale de faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales, et sa capacité de prévenir les conflits dépend également de sa capacité d'amener les auteurs à répondre de leurs actes et de lutter contre l'impunité.

Le 7 octobre 2023, plus de 1200 femmes et hommes en Israël, dont la majorité étaient des jeunes âgés de 18 à 39 ans, ont subi l'attaque la plus épouvantable contre leurs droits fondamentaux, notamment des meurtres, des féminicides, des actes de torture et le recours à la violence sexuelle comme tactique de guerre. Des jeunes venus du monde entier pour participer au festival de musique Nova, symbole de paix et de bonheur, ont été abattus alors qu'ils couraient pour sauver leur vie, ou tués par des grenades alors qu'ils tentaient de se mettre à l'abri des roquettes. Des jeunes familles ont été brûlées vives dans leurs maisons. Des jeunes femmes et hommes, des enfants et des bébés ont été enlevés sans ménagement et emmenés à Gaza.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, ces femmes, ces hommes, ces adolescents et ces jeunes innocents sont toujours détenus dans des conditions inhumaines par des terroristes à Gaza. Néanmoins, la réponse de la communauté internationale, y compris ici au Conseil, a été au mieux teintée de complaisance, au pire elle a presque culpabilisé les victimes. « Êtes-vous israélien ? » est devenu le prétendu contexte pour aborder les crimes odieux commis contre des civils innocents.

Dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2022/220), pas un seul mot n'a été écrit sur les atrocités subies par les jeunes en Israël ou sur les jeunes qui sont toujours retenus en otage à Gaza. Cela aurait-il été le cas si les victimes n'avaient pas

été israéliennes ? Le Conseil aurait-il quand même resitué le « contexte » si les familles qui ont été brûlées avaient été kényanes ; si les nombreuses femmes qui ont été abattues avaient été brésiliennes ; ou si les corps qui ont été mutilés avaient été ceux d'Australiens ?

L'une des questions posées pour guider le débat d'aujourd'hui était de savoir comment la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, peut appuyer l'action menée au niveau national visant à régler les conflits et les problèmes qui en découlent. Pour commencer, le Conseil ne doit laisser aucune place à l'impunité. Nous demandons au Conseil de renforcer le régime de sanctions en incluant les violences sexuelles comme critère de désignation, de désigner le Hamas en tant qu'organisation terroriste et d'appeler à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Shatil (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Je félicite le Japon de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et le remercie d'avoir organisé ce débat public sur la prévention des conflits. Nous remercions également les intervenants de leurs exposés instructifs.

Alors que nous tenons ce débat sur la prévention de l'apparition et de la reprise des conflits, nous sommes également témoins de l'incapacité de l'ONU, depuis des décennies, à prévenir le conflit et le meurtre de civils et d'innocents dans le Territoire palestinien occupé, et en particulier à Gaza depuis le 7 octobre de l'année dernière. En effet, les atrocités génocidaires et la situation humanitaire qui en découle à Gaza défient l'imagination. Cela nous montre à quel point il est indispensable de s'attaquer aux causes profondes de tout conflit, afin d'éviter l'escalade et la récurrence.

Qu'il me soit permis de mettre en avant quelques éléments en ce qui concerne la prévention des conflits.

Premièrement, il est très important de prendre des mesures préventives en temps utile pour éviter qu'un conflit n'éclate. L'ONU a un rôle important à jouer en investissant dans le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix pour lutter contre les facteurs de conflit, notamment en promouvant le développement socioéconomique, en créant des perspectives et en éliminant la pauvreté, entre autres. Toutefois, la création d'un environnement propice à la prévention des conflits est également une condition préalable pour pouvoir investir dans des mesures de prévention. Pour créer un tel environnement, il faut garantir la non-discrimination et la dignité humaine.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité peut appuyer les efforts déployés par les États Membres au niveau national de plusieurs manières afin de prévenir les conflits et leur récurrence. Une façon de procéder consiste à incorporer les mesures de prévention nécessaires aux mandats des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix, conformément aux priorités nationales. Nous devons investir dans les activités de consolidation de la paix des opérations de paix dès le début de la mission afin d'assurer une transition sans heurt et un retrait efficace.

Troisièmement, le rôle des organisations régionales et sous-régionales est également essentiel pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, car leur compréhension des dynamiques et des environnements régionaux et locaux peut contribuer à trouver la meilleure solution possible. À cet égard, nous renvoyons à la résolution 2669 (2022), qui reconnaît le rôle de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) dans la recherche d'une solution pacifique à la crise au Myanmar. Nous demandons instamment à l'ASEAN de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre son consensus en cinq points afin de créer un environnement propice à la recherche d'une solution durable à la crise des Rohingyas par le biais d'un rapatriement librement consenti, en toute sécurité et durable.

Quatrièmement, nous soulignons la nécessité de renforcer la collaboration entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix est mieux placée pour donner des moyens à tous les acteurs en réunissant toutes les parties prenantes dans les situations de conflit et en faisant ainsi entendre leurs points de vue et leurs opinions au Conseil.

Enfin, nous voudrions parler des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) concernant respectivement le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous soulignons l'importance de la mise en œuvre de ces résolutions afin de garantir l'autonomisation des femmes et des jeunes tout en promouvant les activités de prévention des conflits menées par l'ONU. Nous estimons que le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général constitue une étape importante dans la mesure où il reconnaît l'importance du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité en matière de prévention des conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kiboino (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya apprécie à leur juste valeur les efforts que vous

avez déployés, Madame la Présidente, pour organiser ce débat. Nous remercions tous les intervenants de leurs contributions. Nous nous associons en particulier aux recommandations formulées par le Président de la Commission de consolidation de la paix dans l'exposé qu'il a présenté au nom de la Commission.

Au cours de la dernière décennie, le Kenya s'est lancé dans un parcours au fil duquel il a accompli des avancées importantes en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits. De l'adoption d'une politique nationale sur la consolidation de la paix en 2015 à un examen d'ensemble de notre dispositif de consolidation de la paix lancé en mars 2023, notre engagement en faveur d'une consolidation de la paix inclusive a été inébranlable. Nous avons été les premiers témoins de ce que peut apporter la prise en compte des divers points de vue et contributions des femmes, des jeunes, des groupes marginalisés et des communautés locales dans la lutte contre les causes profondes, y compris les griefs historiques et les disparités socioéconomiques, et dans le renforcement des institutions de gouvernance en faveur de sociétés plus résilientes.

Dans le droit fil du débat d'aujourd'hui, le Kenya voudrait présenter quatre recommandations à l'examen du Conseil.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit tirer le meilleur parti possible de tous ses outils, notamment en renforçant sa collaboration avec la Commission de consolidation de la paix. En tant qu'organe consultatif, fédérateur et de mobilisation des ressources, la Commission de consolidation de la paix a la possibilité de mettre en place des initiatives catalytiques et efficaces dans le cadre des efforts de prévention des conflits menés aux niveaux national et régional.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité doit prendre des décisions et des mesures conformes à la résolution 1325 (2000). L'expérience acquise sur les théâtres de conflits armés, notamment dans la bande de Gaza, en Ukraine et ailleurs, a montré que les femmes subissent de manière disproportionnée les conséquences des conflits. Elles sont pourtant des actrices de la paix indispensables mais trop souvent négligées. Le Conseil doit plaider non seulement pour la protection des femmes en tant que victimes des conflits, mais également, et surtout, pour leur participation pleine et véritable aux activités de prévention des conflits en tant que négociatrices de la paix, décideuses et actrices du renforcement de la résilience des communautés qui participent à la promotion et à la défense des droits humains.

Troisièmement, le Conseil de sécurité doit soutenir tous les efforts visant à garantir un financement adéquat et prévisible de la consolidation de la paix au moyen de mécanismes de financement volontaires et innovants et de contributions statutaires, comme le prévoit la résolution sur le financement de la consolidation de la paix (résolution 76/305 de l'Assemblée générale).

Enfin, quatrièmement, le prochain Sommet de l'avenir doit être l'occasion pour la communauté des nations de s'engager à intensifier la diplomatie préventive et à investir de manière exponentielle dans la construction d'une paix inclusive et globale qui ne laisse aucune région, aucun pays, aucune communauté et aucune personne de côté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

M. Tun (Myanmar) (*parle en anglais*) : Le Myanmar remercie la présidence japonaise du Conseil d'avoir organisé ce débat public. Je tiens à exprimer notre reconnaissance à tous les intervenants.

Il est en effet grand temps d'analyser les enseignements tirés de nos expériences passées en matière de prévention des conflits et de leur récurrence, et d'identifier les mesures concrètes et concertées qu'il convient de prendre au sein du système des Nations Unies et au-delà. Selon moi, les mots clefs ici sont « mesures concrètes ». Le moyen le plus efficace de protéger les civils est de prévenir le déclenchement de conflits en prenant des mesures efficaces et concrètes en temps utile.

Plusieurs conflits ayant des ramifications régionales et mondiales sont en cours, entraînant des pertes dévastatrices en vies humaines, et, à travers le monde, des conflits violents qui captent peu l'attention de la communauté internationale sont en train de déchirer des communautés et menacent leur avenir. En fait, l'état de droit est mis à mal au niveau tant national qu'international. Les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies sont bafoués. Les garanties fondamentales de l'humanité, telles que le droit international humanitaire, continuent d'être violées en toute impunité. Le Conseil de sécurité a la responsabilité et le pouvoir de s'attaquer à de nombreuses situations, mais malheureusement, il n'a ni la volonté ni la capacité de relever ces défis. Nous savons que la mise en place d'une infrastructure de prévention des conflits nécessite l'implication et l'autonomisation de tous les acteurs, y compris la participation pleine, véritable et égale des femmes et des jeunes. Pour cela, il faut que l'état de droit soit le fondement d'un processus de

prise de décision démocratique avec l'appui d'institutions efficaces, responsables et transparentes. La coopération internationale joue un rôle clef dans le renforcement de ces institutions nationales.

La déclaration commune faite aujourd'hui au nom de 67 pays, dont le Myanmar, souligne qu'une prévention efficace et collective est nécessaire pour préserver les générations futures de cette culture de la guerre. Je remercie le Japon pour le rôle moteur qu'il joue à cet égard.

Dans mon pays, le Myanmar, la population a déjà dépassé le stade de la prévention des conflits. Nous nous trouvons aujourd'hui au cœur d'une lutte à l'échelle nationale pour l'instauration d'une paix durable, une fois pour toutes. Il s'agit de venir à bout de la dictature militaire brutale qui s'est avérée, à maintes reprises, être le plus grand obstacle à une paix et un développement durables, et la plus grande menace pour la population du Myanmar et son avenir. L'armée a perpétré en toute impunité un coup d'État illégal en 2021, piétinant la volonté démocratiquement exprimée par la population du Myanmar. La junte illégale a ensuite fait voler en éclats l'état de droit et imposé ses méthodes brutales. Les femmes et les jeunes du Myanmar sont en première ligne des efforts de résistance à ce règne militaire de la terreur dans tout le pays. Même face à la violence, y compris la violence sexuelle, le courage des femmes du Myanmar qui résistent à la dictature militaire et leur détermination à instaurer une société juste, inclusive et démocratique ne faiblissent pas.

Aujourd'hui, les jeunes du Myanmar sont exposés à un risque extrême à cause de la conscription militaire imposée sans foi ni loi par la junte illégale. Le peuple du Myanmar et le Gouvernement d'union nationale ne cessent de demander à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette conscription forcée. La situation catastrophique que connaît actuellement le Myanmar sur le plan de la sécurité, de l'économie, des besoins humanitaires et des droits humains a été provoquée par le coup d'État militaire illégal. La solution pour remédier à la crise et empêcher qu'elle ne se reproduise à l'avenir consiste à éliminer la dictature militaire et mettre en place une union démocratique fédérale. Nous avons à plusieurs reprises exhorté le Conseil de sécurité à prendre des mesures concrètes pour contribuer à soulager les souffrances de la population du Myanmar.

Pour terminer, nous, le peuple du Myanmar, moi y compris, sommes fatigués de lancer des appels à l'ONU, et en particulier au Conseil de sécurité, pour qu'ils viennent en aide au peuple sans défense du Myanmar, car nos appels se sont jusqu'à présent heurtés à une absence de mesure

concrète et même d'attention sérieuse de leur part. Les habitants du Myanmar se posent une question pertinente : que fait l'ONU pour sauver des vies au Myanmar ? Je ne veux pas que le Conseil de sécurité soit directement ou indirectement responsable de la perte de tant de vies innocentes au Myanmar après le coup d'État militaire illégal de février 2021. Je souhaite au contraire que le Conseil de sécurité fasse partie de la solution en prenant des mesures concrètes pour sauver des vies au Myanmar. Bien que le peuple du Myanmar en ait assez, je dois à nouveau exhorter en son nom le Conseil de sécurité à adopter une résolution de suivi de sa résolution 2669 (2022), adoptée en décembre 2022. J'appelle le Conseil à contribuer à sauver des vies innocentes au Myanmar en empêchant les livraisons d'armes et de carburateur à la

junte militaire, en veillant à ce que les auteurs de crimes internationaux graves répondent de leurs actes, en remédiant au blocage de l'accès humanitaire et en contribuant à créer un environnement propice à l'instauration de l'état de droit et de la démocratie au Myanmar.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste un certain nombre d'orateurs et d'oratrices inscrits sur la liste pour la présente séance. Je remercie les États Membres de leur participation active au débat sur cette question. Je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à une date et une heure qui seront communiquées sous peu.

La séance est suspendue à 18 h 5.